

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 2025

Sommaire

1. Le mot de la Présidente.....	2
2. Le mot du Directeur et Administrateur	2
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024	16
4. Présentation du rapport de Florence Haegel, Marie Mawad et Jeremy Perelman sur la prise de position institutionnelle de Sciences Po	16
5. Approbation du texte « <i>Positionnement institutionnel : la doctrine de Sciences Po</i> »	20
6. Attribution d'une prime exceptionnelle à la Présidente de la Fondation nationale des sciences politiques au titre de l'année 2024	21
7. Désignation sur proposition de l'administrateur d'une personnalité qualifiée au Comité des dons en remplacement de M. Pascal Demurger	21
8. Nomination du président du Comité des dons en remplacement de M. Pascal Demurger.....	25
9. Présentation du bilan de l'aide sociale.....	25
10. Informations et questions diverses.....	33

MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Audrey AZOULAY, Carlo BARONE,
Alexandre BOMPARD, Thierry CADART, Henri de CASTRIES, François DELATTRE,
Léon FLACHAT-BERNE, Inês FONTENELLE, Yannig GOURMELON,
Charlotte HALPERN, Gessica JEAN, Sandra LAGUMINA, Katja LANGENBUCHER,
Henry LAURENS, Alexandre MARIANI, Horatia MUIR WATT, Laurence PARISOT,
Pascal PERRINEAU, Sébastien PIMONT, Xavier RAGOT, Régine SERRA.

MEMBRES ABSENTS

Ramon FERNANDEZ, Véronique MORALI, Alicia SAOUDI, Didier-Roland TABUTEAU.

Assistaient sans voix délibérative : Luis VASSY, Isabelle PRAT.

Invités : Alban HAUTIER, secrétaire général ; Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés ; Marie MAWAD, doyenne de l'école de journalisme ; Jeremy PERELMAN, directeur des affaires internationales ; Kate VIVIAN, directrice de l'engagement ; Nathan HAÏK, directeur de cabinet du directeur de Sciences Po ; Michel GARDETTE, conseiller à la présidence et à la direction générale

Patricia CABROL-LAVERGNE, assistante de direction de la présidente de la Fondation nationale des sciences politiques ; Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Laurence Bertrand Dorléac.

1. Le mot de la Présidente

Laurence Bertrand Dorléac indique que le quorum est atteint et que certains membres, excusés, ont donné des procurations : Véronique Morali à Laurence Parisot ; Charlotte Halpern et Horatia Muir Watt à Carlo Barone (à partir de 16h55) ; Ramon Fernandez, pour les points 3, 5, 7 et 8, à elle-même et pour le point 6 à Laurence Parisot ; Didier-Roland Tabuteau, pour les points 3, 5, 7 et 8, à elle-même et pour le point 6 à Alexandre Bompard.

Elle ajoute que les points 6, 7 et 8 seront soumis au vote au scrutin secret s'agissant de résolutions portant sur des personnes.

Elle se réjouit d'accueillir, pour la première fois dans une séance de ce conseil, Xavier Ragot président du Conseil de l'Institut d'études politiques de Paris (CI) depuis le 19 novembre 2024 et lui cède la parole.

Xavier Ragot est heureux de siéger dans ce conseil et fait part de son souhait que le conseil d'administration de la FNSP (CA) et le conseil de l'Institut (CI) travaillent très étroitement sur les nombreux sujets de débats qui en appellent à l'intelligence collective entre ces deux instances. Il rappelle qu'il est, par ailleurs, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Laurence Bertrand Dorléac le remercie de sa présence et de son action puis cède la parole au directeur de Sciences Po.

2. Le mot du Directeur et Administrateur

Luis Vassy précise en premier lieu que son diagnostic concernant Sciences Po est toujours le même que celui qu'il avait posé lors de la précédente séance de ce conseil, c'est-à-dire qu'il y a de nombreux défis bien réels, qu'il serait inutile de nier, qui demeurent à surmonter, mais les fondamentaux de Sciences Po sont extrêmement solides et permettent d'entrevoir une stratégie très ambitieuse pour cette institution chère à toute la communauté de Sciences Po, à la fois sur le plan intellectuel et académique et sur le plan de son rayonnement en France et à l'étranger.

Il rend compte de deux déplacements à l'étranger qui lui ont permis de constater que la marque Sciences Po reste particulièrement forte. En Asie, en Inde notamment, un pays qu'il suit avec attention depuis longtemps, Sciences Po est passé de sept étudiants il y a quelques années à quatre-cents étudiants aujourd'hui. Les formations de l'Ecole de droit sont très connues en Inde – notamment le LLM – et attirent de nombreux jeunes Indiens depuis que le pays s'est ouvert à l'arbitrage international. Ils choisissent bien souvent Sciences Po alors que cet établissement

était presque absent il y a vingt ans. Il a également profité de sa présence dans le pays pour donner plusieurs entretiens, et le fait que l'on veuille interviewer le modeste directeur de Sciences Po est révélateur de l'impact de la marque dans ce pays. L'une de ces interviews a été donnée à *The Hindu*. Elle portait sur les cinq plus grandes universités mondiales pour décrire leurs procédures d'entrée, ce qui atteste de l'intérêt porté par le pays à travers sa presse.

Lors de son second déplacement aux États-Unis, il a pu échanger avec ses interlocuteurs qui se sont montrés très préoccupés par la situation interne depuis l'investiture de Donald Trump, à Columbia notamment. Néanmoins, cette université est toujours volontaire pour établir des partenariats supplémentaires, en étant bien souvent d'ailleurs force de proposition, ce qui ne manque pas de cohérence au regard du maillage existant entre ces deux institutions. C'est notamment le cas sur le climat, avec PSIA ou en matière de gouvernance.

Ce potentiel se traduit dans certains chiffres. Il veut partager avec les membres de ce conseil quelques bonnes nouvelles. Notamment en matière d'admissions, pour la procédure internationale d'admission en master on observe une hausse de 30 % des candidatures sur une année, ce qui est considérable. Elles proviennent essentiellement d'Amérique du Nord et d'Asie. Les chiffres préliminaires, en amont du terme de la procédure de Parcoursup, affichent également une tendance à la hausse de 10 % des candidatures au Bachelor, alors même que les critères académiques ont été resserrés avec l'épreuve du bac de français au centre de la procédure. Les retours qu'il a, certes un peu empiriques, semblent indiquer que cette précision a facilité la lisibilité des critères pour les candidats potentiels. Il se réjouit de l'évolution de ce volume qui constitue une bonne nouvelle qui valide une démarche dont on n'était pas entièrement sûrs au départ.

Néanmoins, tout ne va pas parfaitement. Il veut dire ici que les défis sont bien réels. En premier lieu, le prochain classement QS ne va malheureusement pas être très bon, notamment du fait d'une dégradation de dix points de la réputation auprès des employeurs. C'est aussi la validation de l'importance de continuer à ramener Sciences Po à ce qu'il doit être, c'est-à-dire un endroit d'excellence académique et intellectuelle plutôt que de désordre comme certains, hélas, pensent encore devoir le défendre. Si Sciences Po veut être guidée par l'intérêt des étudiants, elle doit rester calée sur cette trajectoire d'ambition intellectuelle et travailler collectivement à la protection de la réputation de l'institution dans l'intérêt de ceux qui fréquentent ses bancs, qui sont, d'abord et avant tout, les étudiants.

Le Directeur passe ensuite aux bonnes nouvelles. Tout d'abord le rapport publié prochainement par la Cour des comptes est globalement très positif. Sciences Po va prochainement apporter une réponse à ce rapport définitif. Le rapport souligne la qualité de la gestion financière de Sciences Po, c'est pour lui l'occasion de rendre hommage à Alban Hautier, secrétaire général de Sciences Po et, à travers lui, aux équipes de la direction financière qui sont pour beaucoup dans ce bon résultat. Il y a évidemment des enjeux qui sont soulignés et que l'on pressentait ou connaissait. Mais Sciences Po bénéficie d'équipes très professionnelles à la direction financière et le point central est que la Cour n'a relevé aucune irrégularité dans ses contrôles, ce qui est déjà très positif par rapport aux tonalités des rapports précédents, publiés il y a maintenant un peu plus d'une décennie.

Dans l'actualité immédiate, il se réjouit évidemment que le conflit social qui a opposé les salariés du prestataire de nettoyage de Sciences Po et leur employeur, ait trouvé un terme positif à l'issue de négociations qui se sont déroulées hier. Là encore, cela lui donne l'occasion de rendre un hommage très appuyé aux salariés de Sciences Po qui ont fait face à une situation très

difficile dès jeudi puis surtout vendredi et après avec la fermeture. Il remercie ceux des syndicats qui ont communiqué pour condamner les violences dont certains salariés de Sciences Po ont été malheureusement victimes. C'est parce que la direction de Sciences Po avait constaté des violences vendredi et, sur le seul fondement de la protection et de la sécurité des usagers du service public et des personnes de l'établissement, que la décision a été prise de fermer le campus pendant 48 heures. Il y a eu des scènes vendredi qui, si elles s'étaient reproduites, auraient pu engendrer un mouvement de foule, auraient pu conduire à des blessés ou à des accidents graves. Il va de soi que sa responsabilité première est d'assurer la sécurité des salariés comme des étudiants. Ce n'est évidemment pas de gaîté de cœur qu'il a pris la décision de fermer le campus samedi, lundi et mardi. Cependant, il est très soulagé, comme tous, d'avoir pu le rouvrir dès mercredi dans d'excellentes conditions. Depuis lors, les choses se passent bien. Mais ceux des salariés qui en ont d'abord été victimes, et ensuite se sont activés pendant tout le week-end, soit pour maintenir le lien avec le prestataire, avec toutes sortes d'organisations professionnelles liées à ce conflit, et qui ont assuré le basculement des cours en zoom qui s'est extrêmement bien passé, puis ont permis la réouverture, ont montré un très haut degré de professionnalisme dont il se réjouit.

Dans un autre registre, il se félicite que Sciences Po soit arrivée aujourd'hui au bout d'un processus très important avec l'adoption de la doctrine de Sciences Po sur la question du positionnement de cette institution. Elle a été validée hier lors du Conseil de l'Institut après un débat extrêmement sain. Cette dernière version du texte, modifiée par amendements, votés lors de cette séance, a été soumise hier aux membres du Conseil d'administration. Hier, les membres du Conseil de l'Institut ont autorisé Luis Vassy à inclure une référence à la Charte sur les valeurs républicaines et la laïcité dans les accords passés avec la région d'Île-de-France, ce qui, il l'espère, pourra permettre la normalisation des relations de Sciences Po avec la région et la reprise des financements.

Enfin, en conclusion à son intervention, il rappelle que Sciences Po a signé un *MoU* [*memorandum of understanding*] avec Open AI sur les questions de recherche et d'intelligence artificielle. C'est un accord pour négocier ensuite un contrat portant sur 3 millions d'euros dont 1 million en numéraire et 2 millions en capacité de calcul. Cela sera géré par les équipes de Sciences Po. L'idée est de travailler sur des sujets de mise en relation entre IA et démocratie. Là aussi, c'est une bonne nouvelle structurelle au sens où le consortium réunit une dizaine d'universités de tout premier rang (dont Harvard, le MIT). Lorsque cela aura été transformé en contrat, il sera évidemment présenté au Conseil d'administration. Pour l'instant, ce n'est qu'une lettre d'intention. Il ajoute que Sciences Po n'est pas dans un partenariat exclusif avec Open AI. Il y a déjà des contacts avancés avec Mistral afin de collaborer avec le champion français de l'intelligence artificielle.

Régine Serra souligne que ce conseil s'intéresse beaucoup à la trajectoire financière de la Fondation. Luis Vassy peut-il préciser quels sont les enjeux soulevés par la Cour des comptes qu'il a mentionnés très rapidement ? Peut-il aussi faire un point sur McCourt ? Où en est le solde de cette convention ? Enfin, elle se réjouit également que le conflit social avec les personnels de propriété et leur employeur Atalian soit résolu, mais elle note cependant qu'il y a d'autres conflits encore à Sciences Po. Le campus de Reims est bloqué aujourd'hui, celui du Havre l'a été pendant une semaine. Luis Vassy pourrait-il en dire un peu plus à ce propos ?

Luis Vassy répond que comme ce sont des actions revendiquées par l'Union étudiante, il propose que les intéressés s'expriment sur le sujet. Pour sa part, il suit évidemment avec attention la situation sur ces deux campus et constate que tout le monde n'est pas encore acquis au besoin de rétablir dans l'intérêt des étudiants la réputation de l'établissement – encore une fois, il donne en exemple le tassement du positionnement de Sciences Po dans le classement QS. Il ajoute que ce qui réunit toutes les parties c'est l'intérêt des étudiants. Il ne doute pas que chacun agisse en responsabilité dans les heures et les jours qui viennent. En tout cas, ce sera toujours sa ligne. Malheureusement, il y a des groupes vraiment très limités numériquement, mais qui, s'ils ont décidé de bloquer, peuvent bloquer. Il croit qu'on a compté 18 personnes au Havre et une poignée à Reims, mais cela suffit pour accumuler des poubelles devant les portes et déclarer un blocus que subissent par définition plusieurs centaines d'étudiants.

Il laissera Alban Hautier répondre sur la question de la Cour des comptes.

Concernant McCourt, le retrait a été décidé avant son arrivée, malheureusement. Il a tenté de vérifier, dans les heures qui ont suivi son arrivée, si ce partenariat pouvait être maintenu mais la décision avait été prise. En revanche, grâce à l'appui de beaucoup d'amis de Sciences Po, dont certains présents autour de cette table, il a été possible de négocier une bonne modalité de retrait puisque tous les projets lancés seront financés jusqu'à leurs termes. Donc, *in fine*, il sera possible de ne pas interrompre, notamment, les contrats de chercheurs recrutés au titre du projet McCourt, ce qui était l'objectif principal de Luis Vassy une fois qu'il a compris que la décision de retrait était ferme. Sur le plan humain, l'essentiel est sauf et les projets lancés sont prolongés.

Alban Hautier ajoute que, le rapport de la Cour des comptes sera public au plus tard dans un mois, donc dans le courant du mois d'avril. En outre, le Conseil d'administration du mois de mai portera, entre autres sujets, sur les comptes financiers et la trajectoire pluriannuelle. Ce sera sans doute l'occasion d'y revenir un peu plus en détail.

Cependant, il précise dès à présents et en quelques mots les quatre points qui ont plus particulièrement retenu l'attention de la Cour.

- D'abord le soutien de l'État. Initialement sous un angle assez critique, nettement plus nuancé dans le rapport définitif. Cela montre que le soutien de l'État n'est jamais acquis et qu'il faut en permanence démontrer que Sciences Po s'inscrit dans le cadre des priorités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour le justifier.
- Le rapport s'intéresse ensuite à la trajectoire pluriannuelle d'un point de vue financier. Ce qui rejoint ce qui a pu être évoqué dans ce conseil sur le modèle économique de Sciences Po. En un mot, le constat est que le modèle consistant à financer, notamment l'augmentation de la masse salariale, par une augmentation continue des droits de scolarité n'est sans doute pas pérenne, du moins pas aux yeux des rapporteurs de la Cour des comptes.
- Le troisième point porte précisément sur les différents déterminants de la dynamique de la masse salariale, les accords salariaux et les effectifs.
- Enfin, et c'est une nouveauté par rapport aux rapports précédents, une attention particulière a été portée à l'immobilier, compte tenu de l'importance du projet Saint-Thomas, avec plutôt un satisfecit donné par la Cour sur la conduite de ce projet. Cela étant, sur le sujet de l'immobilier de Sciences Po, il y a des besoins d'investissement importants et une contrainte liée à l'endettement déjà réalisé.

Alexandre Mariani souhaite revenir sur la levée de fonds qui est une question fondamentale. Qu'en est-il de la direction de la stratégie et du développement (DSD) ? Y a-t-il une ou plusieurs personnes qui sont pressenties pour accomplir cette mission et comment cela peut-il s'articuler avec le reste de l'institution ?

Luis Vassy rappelle qu'il a pris ses fonctions au mois d'octobre et que les questions de personnes se sont posées immédiatement, à la fois individuellement et structurellement. Ainsi, à propos de la direction de la formation et de la recherche (DFR), il a choisi d'en revenir – ce qui était assez consensuel d'ailleurs – à un schéma comprenant une direction scientifique et une direction de la formation. Avec cependant une question concernant leurs périmètres, notamment pour la direction en charge de la formation. Il réfléchit à d'éventuelles petites évolutions, y compris en lien avec la DSD. Ainsi, il s'interroge sur la possibilité d'avoir autour de la DSD le maximum de sujets relevant des relations avec le secteur privé, en raison des publics à gérer et de la nature des missions. Par ailleurs, il a une idée à propos de la personne qui pourrait prendre la direction de la DSD. Mais comme il cherche quelqu'un de haut niveau, elle doit quitter son employeur actuel et il ne peut malheureusement pas révéler, à ce stade, le nom de celle ou de celui qu'il a en tête. Mais il confirme qu'il y aura bien quelqu'un à la tête de la DSD dans les semaines qui viennent, si les démarches engagées arrivent bien à leur terme.

A propos de la direction scientifique, il rappelle qu'un comité de recherche, dirigé par Cornelia Woll, a été mis en place et a entamé ses travaux. Ce comité cherche et évaluera les candidatures pour arriver à une proposition qui lui sera soumise à la fin du printemps.

Sébastien Pimont pose une question à propos de la procédure qui permettra d'aboutir à la nomination d'un doyen pour l'École d'affaires publiques (EAP).

Luis Vassy souligne d'abord que, pendant cette longue période de vacance à la direction de l'EAP, la directrice exécutive de cette école a accompli son travail de manière prodigieuse. Il rappelle qu'il y a eu une publication du poste à la fin de l'année 2024 ; les auditions par le comité de recherche ont eu lieu début janvier 2025. Il a reçu leur rapport à la fin du mois de janvier et en a pris connaissance. Le comité a retenu deux des trois candidats auditionnés. Il a reçu la semaine dernière ces deux candidats. Sa décision est imminente. Il a bien conscience qu'il y a cette attente, y compris au sein de la communauté des doyens. Cela étant, il saisit cette occasion pour rendre hommage aux équipes de l'École d'affaires publiques qui ont continué à fonctionner. Il a conscience que l'EAP a besoin d'être mobilisée sur un nouveau projet. Encore une fois, il a examiné les deux projets qui lui ont été soumis et va bientôt procéder à un choix ; bientôt étant une question de jours.

Audrey Azoulay revient sur l'annonce du recul de Sciences Po dans le classement QS qui lui semble être un fait, regrettable, à prendre vraiment au sérieux. Il va avoir des conséquences de longue portée. Elle se réjouit de ce qui a été fait depuis quelques semaines, c'est-à-dire rétablir la possibilité d'avoir des cours dans la sérénité et organiser la liberté d'expression dans des

voies qui soient respectueuses de l'activité de Sciences Po – elle engage la direction de Sciences Po à poursuivre dans cette voie – mais elle croit que l'institution peut payer très cher ce recul. L'un des points évoqués a été la réputation auprès des employeurs. Sciences Po ne devrait-elle pas développer dès à présent une stratégie spécifique au-delà des facteurs généraux de bonne santé, de bonne tenue de l'établissement, une stratégie particulière en direction des employeurs pour essayer de rétablir cette réputation quand bien même, imagine-t-elle, cela prendra du temps.

Luis Vassy sait bien que la réputation part au galop et qu'elle revient à pied. Il faut donc être conscient que c'est un long travail. Il indique qu'en dépit de cette baisse, le classement reste très correct. Cependant le fait que la baisse soit portée par le sujet réputation employeurs, et pas par la qualité intellectuelle, ni la réputation académique, ni aucun autre facteur doit quand même alerter. Il rappelle que, dans la presse, il défend avec une grande vigueur la réputation de Sciences Po, il dit aussi que les étudiants qu'il a face à lui sont objectivement extrêmement talentueux. Malheureusement Sciences Po subit les effets de l'écornement de son image médiatique, qui est une vision parcellaire. Que faire ? Il pense qu'il faut continuer à tout miser sur l'excellence. Luis Vassy est persuadé que c'est l'atout principal de cette institution. Pourquoi Columbia veut-elle travailler avec Sciences Po ? C'est d'abord en raison de la qualité de la démarche académique et intellectuelle, de l'excellence de ses étudiants. Il croit qu'il faut continuer à tout miser et à communiquer là-dessus. D'où la série de réformes qu'il a commencé à entreprendre et son insistance dans la communication externe sur cette notion d'excellence.

Concernant le monde professionnel, il faut travailler un peu tous azimuts. Les cabinets d'avocats sont très suivis par l'École de droit. Les employeurs publics également par l'École d'affaires publiques. Le secteur financier et bancaire est quant à lui un grand consommateur d'élèves du master Finance et stratégie. Luis Vassy va donc continuer à articuler au niveau stratégique une image très centrée autour du sujet de l'excellence et, au niveau micro, faire de la dentelle pour essayer de traiter chacune des communautés professionnelles avec lesquelles Sciences Po est en lien. Il compte aussi sur les alumni pour cela. Il a le sentiment que les relations avec les alumni sont plutôt bonnes. Sa conviction est que le soutien de la communauté des anciens élèves – plusieurs milliers, plusieurs dizaines de milliers de personnes – est important. Il compte aussi sur eux pour entrer dans une dynamique positive pour la caractérisation de ce qui est fait à Sciences Po. Il mentionne aussi les chargés d'enseignement, plusieurs milliers de personnes, qui sont bien souvent d'excellents relais avec leur monde professionnel. Il essaie d'être en contact fréquent avec eux afin de leur expliquer le projet qui l'anime. La remontée prend plus de temps que la descente, malheureusement, mais les fondations sur lesquelles Sciences Po peut s'appuyer pour repartir sont très solides. Il s'agit de prendre son bâton de pèlerin, de communiquer beaucoup vers de larges publics mais aussi auprès de chaque secteur professionnel qui est demandeur ou intéressé potentiellement par les étudiants de Sciences Po.

François Delattre pose deux questions en forme d'observations à caractère très transversal pour la réflexion commune. Elles n'appellent pas nécessairement une réponse immédiate, bien sûr. D'abord, un mot sur la rapidité extrême des évolutions géopolitiques en cours. Les plaques tectoniques bougent littéralement sous les pieds. Les lignes bougent partout, c'est visible y compris dans le pays où il se trouve actuellement – l'Allemagne – y compris sur les questions

touchant la dissuasion nucléaire, pour ne prendre que cet exemple. Il se demandait si Sciences Po en tirait d'ores et déjà certains premiers enseignements. Par exemple sur les études américaines ou européennes, transatlantiques ou sur l'examen de l'international populiste, etc. ; s'il y avait déjà une réflexion engagée sur ce sujet compte tenu du fait que l'un des marqueurs de Sciences Po, l'une de ses forces, sont précisément les relations internationales. Il voit beaucoup d'universités avec lesquelles il est en contact dans ce monde qui réévaluent en permanence leurs enseignements pour tirer parti de ce bouleversement du contexte.

Sa deuxième observation ou question porte sur le rapport de la Cour des comptes consacré à l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux. Dans ce rapport, la Cour souligne que l'enseignement français supérieur perd en attractivité auprès des étudiants étrangers et que la pente est claire depuis une dizaine d'années. En 2022, la France n'arrive plus qu'en 7^e position en termes d'attractivité des étudiants étrangers derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, l'Allemagne, la Russie ; cela fait beaucoup. Il se demandait si, au-delà de son propre périmètre, Sciences Po était prête, compte tenu là aussi de ses forces, à jouer un rôle pour engager une réflexion collective associant les principaux acteurs et en apportant « au pot » la qualité de Sciences Po, son excellence, sa propre attractivité au service du bien commun et de la France.

Luis Vassy reconnaît bien là les réflexions d'un diplomate. Sur le premier point, il rappelle qu'il avait placé la question des grandes ruptures au centre de son projet de candidature, dont la rupture climatique. À ce propos, il rappelle qu'il est toujours animé par la volonté d'ouvrir une école du climat en 2026. La question de la conflictualité internationale tenait aussi une place importante dans son projet. Lors de son audition il avait souligné que Sciences Po ne pouvait pas rester l'école de la « mondialisation heureuse », mais prendre acte du durcissement de la scène internationale. C'est la raison pour laquelle, quelques heures quasiment après son élection, il a fait signe à Dmytro Kuleba, ancien ministre ukrainien des Affaires étrangères, pour qu'il rejoigne Sciences Po comme professeur associé. Ce qu'il a accepté de faire. Autant qu'il le sache, les étudiants s'en réjouissent beaucoup. Dmytro Kuleba a récemment donné une très belle conférence à l'occasion de l'anniversaire malheureux de l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui portait sur ce sujet. Le cours qu'il donne, *World time diplomacy*, correspond assez bien au besoin du moment. Néanmoins, il considère que ce n'est pas assez. Il n'a pas de réponse définitive sur les modalités et sur le plan structurel d'une revitalisation des relations internationales mais cela reste un point faible de la signature actuelle de Sciences Po. Les internationalistes auront sans doute besoin d'un peu d'espace de croissance, car il croit, si l'on se dit les choses franchement, que Sciences Po n'est plus exactement l'école de Raymond Aron. Il voudrait donc que l'on trouve le moyen de repartir très vite sur ces thématiques de relations internationales, de sécurité internationale, de conflictualité internationale. Bien entendu, il n'y a pas rien à Sciences Po sur ces sujets. Il y a même beaucoup de choses et il est en contact avec les enseignants-chercheurs de la faculté permanente qui traitent de ces thématiques. L'Europe, qui est un sujet crucial, a été également mis au centre de son projet. D'ailleurs ces priorités se retrouvent dans la lettre que la directrice scientifique de Sciences Po va adresser bientôt aux membres de la faculté permanente à propos du plan de recrutements, en insistant sur ces thématiques.

Concernant l'attractivité internationale, il est vrai que Sciences Po est dans une situation très différente de celle du reste de l'enseignement supérieur français. Presque à contre-courant, pour ainsi dire, puisque Sciences Po est fort attractive à l'international, dans des espaces

géographiques très différents de la moyenne française. À titre illustratif, 15 % à 20 % des étudiants américains présents en France sont à Sciences Po. Pour les étudiants indiens, on est passé de 7 à 400 en dix ans. 20 % de la croissance des étudiants indiens admis en France ont été portés par Sciences Po. Sciences Po joue donc un rôle d'intérêt national dans le domaine du rayonnement de l'enseignement supérieur français. Ce qu'il a d'ailleurs fait valoir à la Cour des comptes lorsque la question du soutien public a été évoquée. S'il y a bien en France un endroit qui peut attirer des étudiants étrangers excellents venant du monde entier, c'est Sciences Po. Par ailleurs, Sciences Po s'attache à en élargir le périmètre géographique. Il rappelle que le programme Mastercard arrivera à maturité cette année. Il permettra d'attirer et de financer la présence dans ces murs de 70 excellents étudiants africains sélectionnés selon les procédures d'admission normales, mais entièrement financés par ce programme. Cela permet aussi d'aller chercher de l'excellence partout où elle se trouve, ce qui est, pour lui, une préoccupation importante.

Inês Fontenelle indique que les sujets habituels, comme on a pu l'entendre au début de cette réunion, continuent d'inquiéter les étudiants. Elle pense notamment à l'exclusion de trois camarades de l'établissement accusés d'avoir participé à une manifestation pacifique de trente minutes pendant laquelle ils ont chanté des slogans et ont brandi des pancartes devant les portes de la salle de réunion du Conseil de l'Institut, parmi lesquels Alice Cohen-Morzadec, présidente du syndicat L'Union étudiante – le syndicat qu'Inês Fontenelle représente dans ce conseil –. Ces étudiants ont été exclus après deux semaines à la suite de la manifestation en question, la veille des vacances, simplement pour avoir fait un peu de bruit devant un conseil. Elle tient à dire qu'il s'agit d'une situation inédite à la fois dans l'histoire de Sciences Po, mais aussi de manière générale dans l'enseignement supérieur. Ses camarades et elle ont eu l'occasion d'en discuter avec d'autres collègues dans d'autres universités qui étaient tout aussi choqués par cette exclusion qui témoigne au fond d'un virage autoritaire inquiétant. Cette exclusion a fait aussi l'objet d'une procédure disciplinaire qui s'est déroulée dans un cadre problématique comme ont pu le rappeler les membres de la faculté permanente dans leur texte qu'elle invite les membres de ce conseil à consulter. Pour terminer, à ce jour 9 300 personnes ont signé leur pétition contre les exclusions et la politique du directeur. L'intersyndicale professionnelle, avec l'ensemble des trois syndicats professionnels de Sciences Po, a publié un communiqué et 84 enseignants-chercheurs de Sciences Po ont également lancé une pétition. Elle tient à souligner que jamais à sa connaissance un quart de la faculté permanente n'avait signé un texte dénonçant les atteintes à la liberté d'action syndicale et s'inquiétant de la liberté d'expression au sein de Sciences Po. Elle pense qu'il faut prendre particulièrement la mesure de ce que cela signifie au sein d'une université. Enfin, elle conclut en rappelant leur demande pour la levée de ces exclusions qui sont complètement disproportionnées et l'arrêt du recours abusif à des mesures conservatoires qui sont ici utilisées à titre punitif. Elle craint malheureusement qu'en l'absence de ces mesures la situation ne s'arrange pas de sitôt.

Léon Flach-Berne se joint bien évidemment à ce qu'a dit sa camarade de l'Union étudiante, mais sa question et son intervention n'ont pas trait à ce sujet. Elle porte sur la mobilisation des personnels et des agents d'entretien que Luis Vassy a évoquée. Il a mentionné le fait que des communications ont pu avoir lieu autour de cette mobilisation et le report de la fin du contrat qui lie Sciences Po à Atalian en avril 2026, alors qu'il a dit lors de la dernière séance du Conseil de l'Institut que le contrat devait se terminer en mars 2025. Qu'en est-il ? La question du rapport

à l'UGAP est aussi soulevée par les travailleurs et les travailleuses qui s'inquiètent et qui menacent de reprendre la grève si le recours à l'UGAP devait avoir lieu par la suite. Luis Vassy semble ne pas être au courant. Il voudrait donc savoir quel est son positionnement vis-à-vis de cette situation ?

Luis Vassy, considérant que les membres de ce conseil n'ont pas suivi forcément minute à minute les événements de ces dernières semaines, fait quelques rappels. En effet, le Conseil de l'Institut du 11 février a été perturbé par un groupe d'étudiants masqués et vindicatifs. Alban Hautier, qui est allé à leur contact, ainsi que Kate Vivian – qui sera présente tout à l'heure – ont pu mesurer le caractère agressif de cette mobilisation. Il rappelle qu'il n'a pas pris de mesure conservatoire contre toutes les formes de mobilisation à Sciences Po, mais simplement contre les cas les plus graves. Prétendre le contraire est évidemment faux. Il l'a fait une fois à l'encontre d'étudiants qui s'en étaient pris physiquement à des personnels d'entreprises venus se présenter aux étudiants de Sciences Po. Certains de ces personnels ont d'ailleurs fait état, dans les rapports qu'ils ont remis à leurs employeurs – dont la direction de Sciences Po a eu connaissance – de l'état de choc dans lequel ils étaient et s'étaient retrouvés. Il y avait donc des atteintes physiques en plus des atteintes matérielles. Concernant ce qui s'est passé lors de la séance du CI de février, Luis Vassy précise qu'au moment de prendre les mesures il n'avait pas conscience de la fonction occupée par l'une de ces étudiantes au sein du syndicat, ce que par définition il ignore, il connaît les étudiants qui siègent dans les conseils, mais pas ce qu'ils font à l'intérieur de l'association étudiante à laquelle...

Inès Fontenelle l'interrompt et souligne que les collègues de Luis Vassy, eux, le savent. Ils en ont d'ailleurs discuté avec eux.

Luis Vassy reprend en disant que ce n'est pas en cette qualité que la mesure a été prise, mais rétrospectivement, il trouve d'autant plus choquant qu'un président de syndicat vienne porter atteinte au déroulement d'un conseil où trois représentants de son syndicat sont présents. Il suppose que certains regrettent cette action puisque l'un des représentants de l'Union étudiante, pendant les débats, a condamné cette action ; ignorant sans doute que sa présidente était dehors en train de vociférer. Certains de ceux qui siègent au CI et au CA pourront le confirmer. Ce sera de toute façon mentionné au procès-verbal de cette séance, puisque l'avantage du Conseil de l'Institut, est qu'on y fait des verbatim. Tout cela sera bientôt publié sur internet. N'est-il pas choquant de venir mettre une pression physique sur un conseil au sein duquel on siège ? Pour sa part, il pense que cela l'est et c'est en raison de la gravité du trouble très manifeste à l'ordre public interne qui a découlé de ces faits qu'il a pris ces mesures qu'il ne prend jamais de gaité de cœur. Ce n'est pas du tout la conception qu'il a de la direction qu'il souhaite avoir pour Sciences Po. Il aimerait que l'on s'attache aux vrais sujets qui sont l'intellectuel et académique, que les étudiants puissent étudier. Il sait qu'ils ont soif d'apprendre et de savoirs, mais il est, et Sciences Po est collectivement confrontée à des modalités d'action qui sont inacceptables. La liberté d'expression est évidemment entièrement garantie à Sciences Po. Il rappelle une fois de plus que s'agissant spécifiquement du sujet palestinien, c'est le sujet le plus couvert sur le plan des événements à Sciences Po, y compris parfois avec des personnalités qui peuvent faire l'objet de débats venant du monde extérieur. Sciences Po accueille tout le monde dès lors que c'est un

débat civil, de bonne foi, académique, intellectuel et même d'ailleurs militant, mais sans mettre la pression sur une instance délibérative, ce qui lui semble quand même un peu orthogonal à la culture démocratique. Culture qui est au cœur de l'ADN de Sciences Po.

Il ajoute qu'il s'est entretenu avec les représentants syndicaux qui ont demandé à en parler avec lui ; certains autour de cette table le savent. Il a dit explicitement qu'il était prêt à recevoir les étudiants qui avaient fait l'objet de mesures conservatoires. Cette main tendue n'a jamais été saisie et Madame Cohen-Morzadec, dont il a découvert le nom et la qualité depuis, a immédiatement préféré communiquer sur les réseaux sociaux et demandé à des députés de venir manifester devant Sciences Po, sans doute pour tenter de mettre de la pression sur son directeur. Il a également fait part aux doyens des écoles concernées du fait qu'il était disponible pour recevoir ces étudiants. Le message transmis par toutes sortes de canaux était que ces étudiantes et ces étudiants étaient les bienvenus s'ils souhaitaient parler de ce qui s'est passé. Comme il l'avait d'ailleurs fait pour les quatre autres étudiants suspendus pour des actions précédentes. Encore une fois, cette main tendue n'a jamais été saisie, ce qu'il regrette. Mais c'est ainsi. Il ne va pas non plus supplier les étudiants d'avoir la gentillesse de venir le voir pour s'entretenir avec lui. Il continue à travailler dans l'intérêt de tous. C'est ce qui l'anime au fond.

À propos d'Atalian, il répond à Léon Flach-Berne qu'on pourrait considérer qu'il se fait-là quasiment le porte-parole de l'entreprise Atalian puisque c'est elle qui note que l'UGAP prend une marge dans le contrat que Sciences Po peut faire avec eux. Dans tous ces événements, il a été surpris par le fait qu'il y ait une sorte de convergence des luttes entre une multinationale du nettoyage et des étudiants soucieux de la qualité de travail des agents du nettoyage. C'est évidemment quelque chose qui anime aussi la direction de Sciences Po qui essaie de tout faire pour être responsable sur le plan social, mais qui, par définition, ne donnera de chèque en blanc à aucun de ses prestataires. Ce qui intéresse le plus la direction de Sciences Po, ce sont ses salariés d'abord et aussi les salariés des entreprises travaillant sur les sites de l'établissement.

Il cède la parole à Alban Hautier qui saura, mieux que lui, dire où on en est de la procédure. Laquelle, rappelle-t-il, s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire au sein duquel Sciences Po est tenue d'opérer.

Alban Hautier confirme qu'il y a bien un contrat qui expire à la fin du mois. Il n'y a donc eu aucune dénonciation de ce contrat, ni par Atalian, ni par Sciences Po. Le contrat prévoit une tranche ferme de trois ans et la possibilité d'avoir une année supplémentaire. C'est sur cette année supplémentaire que portent les discussions. Par ailleurs, il y a aussi la possibilité de recourir à l'UGAP. Il a bien entendu la remarque de Léon Flach-Berne à propos des salariés qui pourraient reprendre leur grève s'il y avait un contrat avec l'UGAP. Cela le surprend. Il précise que l'UGAP est une centrale d'achat publique, un établissement public placé sous la tutelle des ministères de l'Éducation nationale et du Budget. Ce sont donc des gens fréquentables. Par ailleurs, la convention collective sur les entreprises de propreté prévoit dans son article 7 que tous les personnels, à l'occasion d'un changement de contrat, doivent être repris dans les mêmes conditions économiques, donc avec un maintien de leur rémunération. Il s'explique donc difficilement cette défiance envers un établissement public.

Pascal Perrineau revient sur la remarque faite tout à l'heure par Audrey Azoulay qui lui semble extrêmement importante. Elle portait sur l'effondrement extrêmement préoccupant de la confiance des recruteurs, qu'ils soient anciens de Sciences Po ou non, vis-à-vis des étudiants de Sciences Po. Les alumni en particulier avaient prévenu de cela. Parmi les employeurs des étudiants de Sciences Po il y a énormément d'alumni qui font partie des milliers encadrés par Sciences Po Alumni. Il avait dit à plusieurs reprises que la dégradation de l'image de la maison dont pâtissent essentiellement les étudiants, était extrêmement forte et que cela se traduisait, dans l'association qu'il préside, par des retours de cartes. Quand un ancien n'est pas content de son alma mater, le seul moyen qu'il a de manifester son mécontentement est de renvoyer sa carte à Sciences Po Alumni ; qui est pourtant une association indépendante de Sciences Po. La dégradation est très forte et il faut bien reconnaître que beaucoup de communautés, et pas simplement les étudiants, ne voulaient pas voir cette dégradation ou disaient « Vous vous inquiétez beaucoup trop », « Tout cela est un artefact », « On nous fait une mauvaise manière », « Si l'image de Sciences Po se dégrade, c'est parce que la presse nous en veut », etc. Quelques mois après on voit bien qu'il s'agit de quelque chose de beaucoup plus préoccupant posant donc le problème de la reconquête de la confiance des recruteurs. Cette reconquête de la confiance, dont il s'occupe avec d'autres, du moins pour le tissu des alumni (c'est même 75 % de son travail depuis plusieurs mois), s'opère autour de deux thématiques.

La première est la direction de Sciences Po. Il y a enfin une direction stable, une direction qui dirige, qui n'est pas introvertie mais extravertie. Il est très important pour les recruteurs que ce ne soit pas une direction uniquement consacrée à la gestion des chicayas internes de Sciences Po, mais qui voit Sciences Po dans son environnement large. Depuis six mois, les choses vont plutôt dans le bon sens, mais la confiance est très vite partie et met beaucoup de temps à revenir.

Le deuxième élément est la responsabilité des étudiants et de ceux qui parlent au nom des étudiants. Il rappelle à Inès Fontenelle, que lorsqu'elle dit « les étudiants » elle oublie qu'elle représente DES étudiants. Il faut arrêter de parler des étudiants, de la faculté permanente, c'est un peu plus compliqué que cela quand on regarde dans le détail. Il faut savoir que ce qui est dit en leur nom est écouté attentivement, mais que ce n'est pas partagé par toute la communauté étudiante et par toute la communauté de la faculté permanente. D'ailleurs les chiffres avancés le montrent. Il faut donc rentrer dans un cercle davantage vertueux qui ne soit pas organisé autour de l'irresponsabilité et, en plus de cela, de la demande d'impunité. Parce que le monde de l'irresponsabilité et de l'impunité n'est pas le monde des entreprises qui vont recruter ou même des administrations qui vont recruter les étudiants de Sciences Po. On demande aux individus que l'on recrute d'être responsables et de ne pas se présenter sans arrêt en victimes en réclamant l'impunité. Il condamne l'attitude de certains étudiants, issus parfois de l'Union étudiante et au-delà, qui font pression sur les conseils, perturbent le Forum des entreprises – des entreprises qui vont les recruter – créent un vacarme, comme lors du paisible cocktail des alumni qu'il réunit chaque année, perturbent totalement la réunion, traumatisent littéralement les invités (ils étaient 600 parmi lesquels certainement 400 recruteurs). Ils les ont vus à l'action. Ils ont vu qu'ils perturbaient un événement, qu'ils s'invitaient à une réunion à laquelle il n'était pas du tout invités, qu'ils ne respectaient pas le contrat – on leur avait donné la parole cinq minutes, ils l'ont gardée un quart d'heure –, qu'ils sont restés sur les lieux, empêchant le président de Sciences Po Alumni de faire son discours. S'ils estiment que tout cela est bénin, pacifique, il faut peut-être avoir une autre appréciation. Il précise qu'il n'a pas porté plainte, mais qu'il aurait pu le faire. Il conclut en disant qu'il ne faut pas se présenter comme étant des victimes soumises et parler de virage autoritaire. Il souhaite qu'on lui épargne ces simplismes.

(Arrivée de Laurence Parisot.)

Cette reconquête de la confiance est basée sur une stratégie qui doit être extrêmement fine – et cela va être long – de reconquête de la confiance de leurs recruteurs. Ce n'est pas lui qu'ils vont recruter, sa carrière est terminée. Et il s'agit, un par un – lui-même en est à peu près au soixantième entretien avec des anciens qui lui disent : « Moi, je ne recrute plus de Sciences Po, c'est terminé, terminé. On ne peut pas avoir confiance dans de tels individus » –. Il leur répond : « Vous prêtez les comportements d'une minorité à une majorité ». Cette minorité insupportable entache la réputation de l'immense majorité des étudiants de Sciences Po qui restent, il en est persuadé, d'excellents éléments. Donc il faut absolument faire ce travail chacun à sa place. Mais il faut aider ces bonnes volontés. Si régulièrement on redonne une image d'agitation permanente, de minorités étudiantes qui tombent sur n'importe quel conflit qui passe pour créer le chaos, cela n'aide pas. Il le demande donc, parce qu'il croit que l'on peut toujours appeler les responsables étudiants à la responsabilité. À cette condition, il sera peut-être possible d'initier un mouvement vertueux.

Alexandre Bompard précise qu'il avait demandé la parole à propos du sujet évoqué par Audrey Azoulay et repris à l'instant par Pascal Perrineau. Il ajoute que dans les différents cercles où il agit ou dont il a la charge, il est frappé par le fait que cette dégradation du classement a une réalité dans la perception des chefs d'entreprises. Il était hier dans un conseil d'administration où l'on discutait des écoles françaises. Il a été frappé une nouvelle fois par la perception de Sciences Po et par la vitesse avec laquelle les choses se sont inversées. C'est sans doute supérieur à la réalité, ce qui est injuste. Mais Sciences Po a été au centre de tous les sujets l'année dernière plus que d'autres peut-être, c'est très frappant. C'est un sujet sérieux et, en effet, très long à inverser. Cela demande des plans d'actions précis. Il ne connaît pas le profil que le directeur a identifié pour prendre la direction de la stratégie et du développement (DSD), mais n'a pas de doute sur le fait que c'est quelqu'un qui connaît le monde de l'entreprise, que c'est quelqu'un qui est capable de parler au nom de l'entreprise, qui va prendre son téléphone pour parler avec elles, entreprise par entreprise, ... de façon extrêmement granulaire. Ce n'est pas que de la communication, cela ne suffirait pas. Il faut vraiment retisser ce lien. C'est la responsabilité de ce conseil que de convaincre tous les étudiants que cette question est centrale, car c'est leur avenir. Nombre des membres de cette instance ont eu la chance de sortir de Sciences Po, un établissement extrêmement attractif, que ce soit dans l'administration ou les entreprises privées. Il faut qu'elle le redevienne car en deux ans il est frappé par la dégradation chez les grands chefs d'entreprises français et, sans doute, chez les plus petits en taille, de l'image de Sciences Po. C'est allé très vite, encore une fois pour une part qui est injuste sans doute, subjective, exagérée. Il sait donc que cela se retisse, mais que cela va demander du temps et, en effet, un effort réellement collectif. Il souhaiterait que, lors d'une prochaine séance de ce conseil – parce qu'il croit que c'est une question du ressort de cette instance –, une fois qu'une personne sera recrutée et aura entamé son travail à la tête de la DSD, elle présente ses plans d'actions, fasse le point sur les choses qui avancent, sur celles qui n'avancent pas... Il considère que cela fait vraiment partie de la responsabilité des membres de ce conseil.

Laurence Parisot pose une question à Luis Vassy, assez directe, qui n'est pas sans lien avec les interventions d'Audrey Azoulay, de Pascal Perrineau et d'Alexandre Bompard. Elle voudrait savoir s'il est possible d'envisager que lors d'une prochaine séance de ce conseil, la préfiguration de l'école du climat soit présentée ? Cela est évidemment en lien avec ce qui vient d'être dit, parce que cette école apparaîtra, elle espère, comme une nouvelle grande étape de

Sciences Po. Cela devrait montrer sa modernisation et son adéquation avec son temps. Elle sait par conséquent que les regards que porteront les chefs d'entreprise, les employeurs et tous les *stakeholders* seront très importants. Elle considère qu'il serait souhaitable que ce conseil puisse, sans déborder de sa fonction, sans aller au-delà de son rôle, être bien au courant du contenu avant que les choses ne soient actées et décidées, afin qu'il puisse y avoir un débat sur le sujet dans cette instance.

Luis Vassy répond qu'il serait évidemment très heureux que l'on parle en détail de cette école dans ce conseil, car c'est en effet un projet structurant pour Sciences Po. Il précise cependant que le comité de préfiguration de cette école, où siègent d'ailleurs certains membres de ce conseil, travaille beaucoup avec les entreprises, les recruteurs qu'ils soient du secteur financier, des assurances, des mutualistes, des banques (il y a par exemple parmi les membres de ce comité, Pascal Demurger, directeur général de la MAIF, Isabelle Kocher de Leyritz, PDG de Blunomy, Luiz Perreira da Silva, ancien directeur général adjoint de la Banque des règlements internationaux-BRI). Les réactions sont toujours extrêmement enthousiastes à propos de l'intérêt qu'il y aurait à avoir des formations professionnalisantes sur ces sujets. Ils reçoivent en outre de nombreux retours extrêmement positifs des partenaires internationaux de Sciences Po comme la LSE qui propose de travailler à un événement conjoint sur les sciences sociales du climat, mais aussi de Harvard ou de Columbia, qui pousse pour la constitution très rapidement de doubles diplômes qui associeraient, de leur côté des sciences « dures » et, de la part de Sciences Po, des sciences sociales.

Ce comité a été lancé fin janvier. Il y a un point d'étape début avril. Ce ne sera pas une école destinée simplement à affirmer qu'il y a un enjeu climatique ; cela, presque tout le monde l'a compris. L'ambition est vraiment de former les étudiants à des métiers utiles dans le cadre des transitions. A cet égard, pour ce qu'il en a vu et entendu sur les campus en région, il y a une forte attente de la part des étudiants, car c'est objectivement l'enjeu d'une génération.

Isabelle Prat fait le lien entre l'école du climat et peut-être les questions géopolitiques internationales. Au vu des nombreux liens institutionnels, scientifiques et de formation de Sciences Po avec les États-Unis, des dispositifs spécifiques sont-ils envisagés afin d'accueillir des chercheurs américains, non pas que des doctorants, mais, cette fois, des chercheurs américains tel que le ministre Philippe Baptiste y a invité un certain nombre d'établissements ?

Luis Vassy répond qu'il a eu l'occasion de s'entretenir de ce sujet avec le ministre il y a quelques jours. En effet, Sciences Po est très bien armée pour accueillir des profils qui seraient intéressés à prendre un peu de champ en dehors des États-Unis. Il se trouve que Sciences Po y avait pensé dès le mois d'octobre et donc avec la direction des affaires internationales (DAI), un petit dispositif, modeste, a été lancé. Les capacités financières de Sciences Po sont faibles et reposent sur des reliquats de crédits pour financer des programmes de *visiting professors* pour des collègues qui seraient présents aux États-Unis et qui souhaiteraient revenir. Sans donner de chiffres précis, il indique que Sciences Po a reçu beaucoup de candidatures de grande qualité malgré la modestie des compensations financières qui sont proposées. En outre, Sciences Po est sollicitée par des profils de haut niveau. Il ne peut pas en parler trop en détail pour l'instant,

mais il s'agirait plutôt de professeurs associés, notamment sur les questions internationales. Donc, si c'est une ambition française, il est vrai que pour des raisons liées à la structure administrative et juridique de Sciences Po, à sa flexibilité et sa malléabilité, cet établissement peut jouer un rôle central dans un dispositif plus large. De surcroît, il y a de nombreux enseignements en anglais et des étudiants anglophones à Sciences Po, ce qui devrait faciliter de tels mouvements. Luis Vassy se déclare très déterminé à saisir toutes les occasions qui se présenteront pour faire venir les meilleurs talents, d'ailleurs, il le répète, il y a d'ores et déjà de belles pistes mais il ne peut pas vraiment encore s'avancer.

Régine Serra rappelle que lors de sa première prise de parole elle a évoqué les blocages en cours sur les campus de Reims et du Havre. Inês Fontenelle a fait référence à l'intersyndicale des personnels venus en soutien à l'étudiante présidente de l'Union étudiante exclue pour une durée de 30 jours. Elle croit important de garder à l'esprit qu'il y a manifestement une dégradation du dialogue avec les étudiants, en tout cas avec leurs représentants syndicaux, et considère que c'est une responsabilité collective. Pascal Perrineau demande aux étudiants de faire un effort et d'être responsables. Régine Serra considère que tous et toutes doivent être responsables et doivent faire en sorte de rétablir un dialogue constructif avec les étudiants. Chacun a le souci de leur formation et de leur placement professionnel mais ils viennent aussi à Sciences Po pour se préparer à devenir des citoyens. S'engager, cela fait partie de l'ADN de cette maison. Il ne faut pas le renier. Ils ne sont pas simplement ici pour être en cours et se taire. Ce n'est pas le sens de la formation proposée par Sciences Po, il faut vraiment travailler à la restauration d'un dialogue avec les représentants syndicaux étudiants. Cela devient urgent.

Luis Vassy souligne qu'entre les deux bornes être en cours et se taire ou venir intimider le conseil de l'Institut – il y a un espace immense qui permet la liberté d'expression et le débat. Il rappelle qu'il y a 600 événements étudiants sur le seul semestre d'automne, ce qui est vraiment très significatif. Il souligne que ces événements portent dans une très large mesure sur la Palestine, à défaut, parfois, d'autres sujets qui sont tout aussi importants, comme, par exemple, les élections américaines, qui font malheureusement l'objet de peu d'événements en interne.

Mais pour dialoguer, il faut être deux. Il a toujours à cœur de dialoguer, y compris avec les étudiants qui sont ici et qui l'ont sollicité pour lui parler. Il est toujours très disponible pour le dialogue, mais il faut peut-être aussi admettre que le dialogue ne signifie pas obtenir 100 % de ses demandes. Hélas, un nombre d'étudiants, assez réduit certes, a une définition du dialogue qui consiste à obtenir 100 % de ce qu'ils demandent. Il prend les choses avec distance lorsqu'il entend dire que le dialogue s'est dégradé, ou qu'il lit dans un tract que cela se passait mieux avec l'administrateur provisoire. Pour en avoir parlé avec lui, cela l'a quand même fait sourire. Chacun subit les caractérisations abusives ou excessives du moment. Luis Vassy les reçoit de bonne grâce et répète qu'il est ouvert à la discussion, mais dans un état d'esprit de dialogue, pas de rapport de force. Or, il voit apparaître, y compris, dans certaines communications publiques, l'idée qu'il faut instaurer un rapport de force, ce qui éloigne d'une atmosphère saine de dialogue. Ce sont des bornes de bon sens ; il ne doute pas que le plus grand nombre se retrouvera autour de celles-ci.

Carlo Barone intervient sur la question de l'employabilité des étudiants. Les retours et impressions un peu anecdotiques de terrain qu'on peut avoir sont très précieux, mais il rappelle que Sciences Po s'est dotée d'une enquête sur les jeunes diplômés qui permet d'objectiver ces impressions, avec des données représentatives sur la durée. Comme c'est un enjeu évidemment très important, il serait très utile de vérifier les impressions qu'ont les acteurs de terrain avec des données. Il vient de relire que dans le dernier rapport de Sciences Po, pour la période 2021-2024, les évolutions étaient plutôt positives. Il est donc encore plus inquiet et cela constitue une raison de plus pour analyser attentivement les données 2025, dès qu'elles seront disponibles, afin d'observer le *trend*.

Luis Vassy souligne qu'il ne s'agit pas d'impressions mais du classement QS qui repose sur une méthodologie rigoureuse. Cela étant, comme il l'a déjà dit, il ne faut pas être alarmiste mais pas non plus être dans le déni. Ni l'une, ni l'autre n'est de bonne méthode. Les fondations de Sciences Po sont extrêmement solides, l'image internationale est bonne et tout ceci est récupérable, mais il ne faut pas nier pour autant certaines difficultés conjoncturelles.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024

➡ *Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.*

4. Présentation du rapport de Florence Haegel, Marie Mawad et Jeremy Perelman sur la prise de position institutionnelle de Sciences Po

Arrivée de Marie Mawad et de Jeremy Perelman.

Laurence Bertrand Dorléac accueille Marie Mawad et Jeremy Perelman, auteurs du rapport sur le positionnement institutionnel de Sciences Po et excuse Florence Haegel, troisième auteure de ce rapport, qui est retenue par ses charges d'enseignement.

Marie Mawad propose aux membres du Conseil d'administration de répondre à leurs questions plutôt que de présenter à nouveau le rapport, ce qu'ils avaient déjà fait devant cette instance en décembre dernier.

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Luis Vassy.

Luis Vassy remercie les auteurs du rapport qui lui ont remis un document de toute première qualité. Ils ont travaillé ensemble à la rédaction de la doctrine (le rapport a été bien entendu rédigé en toute indépendance avant de lui être adressé). Il a pris la décision de le diffuser très largement, de manière que chacun puisse en prendre connaissance. Le rapport est plus large que la doctrine qui en est issue ; il comporte aussi une série de préconisations, par exemple liées à la protection des chercheurs et à l'indépendance dont ils disposent, ou à l'animation des débats en interne... Il souligne que ce rapport retient fortement l'attention des partenaires de Sciences Po qui se posent les mêmes questions. À ce propos, il rappelle que Sciences Po va organiser un bel événement le 10 avril sur les questions de liberté académique avec, entre autres, le président de la LSE, la présidente de la Hertie School, la Provost de Stanford, au cours duquel il suppose que la question de la manière dont ces institutions peuvent se positionner sur ces sujets sera évoquée. Ce rapport est l'aboutissement d'une longue interrogation interne à Sciences Po. Luis Vassy se réjouit après cinq ou six mois de présence dans l'institution de voir ce double point d'aboutissement : le rapport et la doctrine.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la discussion.

Léon Flachat-Berne souhaite préciser le positionnement des élus étudiants à propos de la doctrine qui va justifier leur vote. Ce sujet a déjà été évoqué à de nombreuses reprises dans différents conseils et en dehors, néanmoins ils ont toujours une réserve construite autour de deux axes. Le premier est une question sur le terme de « recentrage ». Cela a été évoqué hier lors du Conseil de l'Institut. Ce terme les dérange, car il semble signifier que Sciences Po se serait « décentrée » à un moment dans ses prises de position publiques, ce qu'ils contestent. Le deuxième axe concerne la place des conseils que cette doctrine ne met pas assez en valeur selon eux, alors que les décrets donnent au Conseil de l'Institut et au Conseil d'administration le rôle de définir la politique de Sciences Po, et que la délégation de compétence que cette doctrine accorde au directeur leur paraît trop importante. Ils ont fait hier des amendements, certains ont été acceptés. Ils remercient la direction pour cela, mais d'autres n'ont pas été votés et, à leur sens, l'équilibre du texte aujourd'hui ne leur permet pas de voter la doctrine en l'état.

Inès Fontenelle complète ce qu'a dit son camarade sur un autre volet plus politique cette fois-ci. Ils regrettent le choix d'adopter ce texte sur le positionnement institutionnel dont la véritable vocation est à leur sens de répondre aux injonctions politiques de certains, notamment du Gouvernement, qui ont tout fait pour mettre fin à la mobilisation en faveur de la Palestine à Sciences Po. Ce parti pris est d'autant plus évident que Sciences Po continue de clamer haut et fort son soutien à l'Ukraine notamment à travers sa communication institutionnelle – et ils ne peuvent que s'en réjouir –. Mais ils regrettent que cela ne puisse pas être le cas avec d'autres situations. Dans une institution qui prône et qui enseigne le droit international, il est regrettable d'avoir détourné le regard de Gaza alors que l'intégralité de ses universités a été détruite. Là aussi, d'autres établissements nombreux ont pu adopter des textes dans leurs conseils à la suite d'échanges constructifs. Par ailleurs, ils ont remarqué que le texte sur le positionnement issu du rapport reprend de manière sélective certains éléments en omettant de nombreux autres. Cela est d'autant plus regrettable que l'on se rend compte immédiatement de l'usage qui peut être fait de ce rapport, ce qui rejoint ce qu'elle disait au début de son intervention.

Alexandre Mariani ne partage pas tout à fait ce qui vient d'être dit, mais il trouve qu'il y a une idée qui lui semble intéressante, celle d'associer davantage les deux conseils, qui pourraient être parties prenantes dans ce genre de décision et de politique pour l'institution. Cela lui paraîtrait plutôt souhaitable.

Xavier Ragot précise que la fréquence des Conseils de l'Institut (CI) étant mensuelle, il a été possible de discuter d'abord du rapport et de la doctrine puis, au conseil suivant, de soumettre au vote la doctrine, après une discussion et l'adoption d'amendements. Sa perspective est la suivante, la qualité du rapport a permis à beaucoup de personnes d'avoir une approche réflexive sur le métier de chercheur, sur le métier d'enseignant. Il était nécessaire de revenir sur certaines questions comme celle de la neutralité axiologique. Il était opportun de se demander comment stimuler l'esprit critique sans prendre parti dans des débats complexes, sans hésiter à traiter les sujets les plus complexes. Il s'exprime là en tant que membre de la faculté permanente. Ce rapport, qui a circulé, a permis à beaucoup d'enseignants, de chercheurs d'avoir cette approche réflexive et salutaire, parce que ce qui se joue à Sciences Po, c'est quand même une réflexion fondamentale sur l'engagement dans le monde qui vient avec la rigueur des sciences sociales. Ce rapport, et le vote d'hier, ont participé à cela. Les points de vue ont été différents : insister sur la liberté d'expression, sur le cadre républicain, sur l'articulation des conseils, mais le débat a été serein et très intéressant. Ce rapport et le vote d'hier ont permis à de nombreux enseignants d'avoir cette réflexion fondamentale. Ce n'est que le début d'un processus parce que chacun sait que ces éléments de doctrine ne vivront que par l'engagement des personnels et des enseignants, donc le débat continuera et il faut le faire vivre.

Il pose une seule question aux auteurs du rapport : comment la situation américaine pourrait-elle changer leur appréciation de ces questions ? Quels sont les éléments nouveaux ? Avec ce qu'il se passe à Columbia, ce qu'il se passe dans les universités américaines, quelle serait la possibilité de l'internationalisation des éléments de doctrine ? Sciences Po pourrait être un peu leader dans des réflexions comme celle-là.

Jeremy Perelman se réjouit que ce rapport ait pu susciter de telles réflexions, c'était leur espoir en tout cas. Entre le moment où on leur a confié la mission et celui où ils ont rendu ce rapport, le contexte politique a grandement évolué. Ils avaient en tête une évolution possible du contexte politique, bien entendu aux États-Unis, mais également ici. La question qu'ils se sont posés est la suivante : comment faire d'une question très pertinente, posée par un ensemble de parties prenantes, sur la cohérence d'un positionnement et d'une prise de parole institutionnelle de Sciences Po, un moyen de réfléchir à plus long terme sur une question qui va engager l'institution à l'avenir ? Ils ont donc rapidement recentré et développé une analyse sur le sens à donner à la mission de recherche et d'enseignement, notamment en sciences sociales, dans un État de droit démocratique. S'ils parlent de « recentrage », ce n'est pas pour dire que Sciences Po s'est égarée, mais pour repenser, refocaliser l'attention sur le sens et la valeur ajoutée pour la Cité d'une institution comme Sciences Po. Comment défendre, à l'avenir, s'il advenait que Sciences Po se retrouve dans une position difficile, la mission et l'importance de cette mission, non seulement pour les étudiants, mais aussi pour la Cité dans le sens large et philosophique du terme ? En ce sens-là, ils se sont projetés politiquement et ont essayé de mettre en place des analyses, des réflexions, mais aussi des recommandations très concrètes qui permettraient d'affronter, ou au moins d'être en mesure de se mettre en ordre de marche pour pouvoir, si

nécessaire, se mettre en réseau avec les partenaires de Sciences Po au niveau européen et international, penser à des mécanismes pour jouer, s'il le fallait, un rôle de contrepouvoir important. La situation des États-Unis aujourd'hui est un cas pratique assez rapide et assez *mind blowing* (il ne trouve pas l'expression en français). Cet exemple montre que ces idées arrivent à point nommé et, comme l'a rappelé Luis Vassy, le fait que les partenaires de Sciences Po acceptent de venir à Paris très rapidement pour parler de ces questions est assez signifiant – ils étaient censés avoir une discussion à huis clos, mais il leur a demandé d'en faire un débat public. Ils ont tous dit oui parce que le moment politique est important et qu'il était opportun de s'exprimer ensemble sur ces questions et si nécessaire d'agir. L'objectif est aussi que cette doctrine puisse servir de plateforme pour que Sciences Po, par la voix de son directeur et de tous ses acteurs, y compris sa faculté permanente devienne un lieu où on se pose ces questions de manière à la fois réflexive, mais aussi concrète, parce qu'en effet ce qui se passe aux États-Unis montre que, même si c'est un monde politique et un modèle économique évidemment différents, cela peut arriver assez vite en Europe et en France. Le 10 avril, la présidente de *Central European University* (CEU) sera présente. Jeremy Perelman rappelle que cette institution a dû déménager de Budapest à Vienne pour des raisons politiques.

Le moment est donc vraiment particulièrement opportun pour que ce texte en dépit de ses imperfections soit adopté et que Sciences Po, avec un suivi, avec des propositions concrètes qui permettent de se doter d'instruments pour poursuivre la réflexion, mette en place des politiques de suivi sur la protection d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, notamment à propos des libertés académiques.

Marie Mawad revient sur la dernière des recommandations, celle qui clôt le rapport et qui peut-être, lorsqu'ils l'ont rédigée, leur paraissait un peu plus vague qu'aujourd'hui. La dernière recommandation porte sur le rôle des universités à l'avenir et contient une invitation à porter une réflexion plus globale sur la place des universités dans la Cité et leur légitimité. Au regard de ce qu'il se passe aux États-Unis, il y a désormais une raison très concrète de se poser ces questions. C'est, au fond, le rôle des universités et leur place qui sont en jeu lorsque les libertés académiques sont bafouées. En sous-jacent, nous est demandé : à quoi sert une université aujourd'hui ? Son rôle de production et de transmission des savoirs est-il toujours utile et comment ? En outre, se pose la question de qui doit défendre les libertés académiques ? Est-ce que c'est aux académiques eux-mêmes de défendre leur propre liberté ? Elle ne le pense pas. Il s'agit d'un sujet de société aujourd'hui et Sciences Po est bien positionnée pour mener cette réflexion, notamment lors de l'événement du 10 avril. Un chantier plus large, associant éventuellement les étudiants et les chercheurs, les enseignants de cette institution, pourrait être intéressant au vu du contexte global.

Carlo Barone remercie ses collègues pour ce travail très riche et très important. Il précise que ce rapport a aussi été discuté au Conseil scientifique, et que la réception de la part de la faculté permanente était très positive. Il y avait un grand consensus sur le fait qu'à la fois l'analyse et les propositions émanant de ce rapport semblaient tout à fait pertinentes. Parmi ces analyses il y a aussi le fait que si la parole de l'institution est portée par le directeur et les présidents des deux conseils, le rapport rappelle qu'il y aurait tout un intérêt à consulter les bureaux des conseils. Il note que ce rapport contient huit recommandations. Aujourd'hui ce conseil ne va voter que sur une. Il pense qu'il y aurait tout intérêt à mettre en place et avancer aussi sur les

autres recommandations en lien avec ce qui vient d'être dit sur le contexte américain. Il rappelle par exemple la proposition n°1 qui invite à renforcer la protection fonctionnelle de tous les enseignants-chercheurs y compris ceux des statuts privés, par exemple à travers le déploiement d'une cellule dédiée consacrée à l'accompagnement des enseignants-chercheurs qui font face à des menaces et des tentatives d'intimidation dans l'exercice de leurs activités de recherche et d'enseignement. C'est déjà quelque chose de très concret par rapport à ce que l'on voit aujourd'hui aux États-Unis qui pourrait se passer demain en France. Il mentionne aussi rapidement la recommandation n°7 qui invite à reconnaître, à cultiver la place des étudiants au cœur de l'Université, à institutionnaliser le débat et les opportunités d'expression. Par exemple, à travers l'organisation régulière de *Town Hall* impliquant des représentants de la direction, des enseignants-chercheurs, des étudiants et des salariés. Ce sont des propositions qui lui semblent très concrètes, de bon sens. Il pense que si la direction avançait dans ce sens-là, elle bénéficierait de tout le soutien de la faculté permanente.

Luis Vassy se réjouit d'abord qu'on puisse adopter très rapidement une doctrine. Cela témoigne de la très forte capacité de mobilisation de Sciences Po sur des sujets qui sont au cœur de l'ADN de ce qu'est un établissement d'enseignement supérieur. Il voulait que l'on avance rapidement sur cette doctrine, mais les autres recommandations seront bien entendu à l'ordre du jour, après expertise, juridique notamment. Car ces recommandations doivent être expertisées. Par exemple sur les questions la protection fonctionnelle, il y a énormément de sujets juridiques associés sur lesquelles il va travailler avec le secrétariat général. Il va examiner chacune des recommandations dans un état d'esprit le plus ouvert possible. Ces questions doivent être unificatrices au sein de l'institution et ne pas être un sujet de division. C'est dans cet état d'esprit qu'il va essayer de les faire avancer.

Régine Serra fait une remarque sur la rédaction de la doctrine qui n'est pas très inclusive dans le langage. Peut-être faudra-t-il veiller à mentionner les « enseignantes-chercheuses » et rendre l'ensemble plus inclusif. Ainsi, elle précise qu'il est préférable de dire égalité « femmes hommes » plutôt que « hommes femmes », le *f* arrivant avant le *h*.

5. Approbation du texte « Positionnement institutionnel : la doctrine de Sciences Po »

Laurence Bertrand Dorléac remercie les auteurs du rapport pour leur travail qui sera très utile dans le futur et soumet au vote l'approbation du texte « Positionnement institutionnel : la doctrine de Sciences Po ».

(Applaudissement. Départ de Marie Mawad et de Jeremy Perelman.)

➡ Le texte « Positionnement institutionnel : la doctrine de Sciences Po » est adopté à l'unanimité moins deux voix contre.

6. Attribution d'une prime exceptionnelle à la Présidente de la Fondation nationale des sciences politiques au titre de l'année 2024

Laurence Bertrand Dorléac quitte la salle pour ce point. Laurence Parisot, 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'administration, assure la présidence de la séance.

Laurence Parisot donne la parole à Henri de Castries qui a préparé une synthèse des réflexions du comité des rémunérations et une proposition.

Henri de Castries espère que la synthèse sera assez brève et que la proposition, elle-même, sera assez claire. La proposition du comité des rémunérations est d'accorder à Laurence Bertrand Dorléac pour le travail exceptionnel qu'elle a fourni pendant la période de transition une prime exceptionnelle de 12 000 euros. Prime qui doit se comparer ou être mise en rapport avec l'indemnité annuelle accordée à la présidente qui est de 36 000 euros. Cette proposition est assortie d'un commentaire des membres du comité qui est qu'il serait judicieux de mettre l'année en cours à profit pour réexaminer la situation financière de la présidente, les fonctions ayant évolué, changé depuis quelques années. Étant malheureusement le doyen en termes de présence autour de cette table, il lui semble que la quantité de travail n'est pas du tout ce qu'elle était naguère. Il ne serait pas absurde d'en tenir compte. La deuxième proposition est donc de livrer à l'étude, à la réflexion, un changement de l'indemnité annuelle.

Laurence Parisot remercie Henri de Castries et soumet la proposition au vote.

(Il est procédé au vote.)

➡ *Le conseil d'administration de la FNSP décide de l'attribution d'une prime exceptionnelle de 12 000 euros bruts à la présidente de la Fondation nationale des sciences politiques au titre de l'année 2024 à l'unanimité moins deux voix contre.*

Laurence Bertrand Dorléac revient et reprend la présidence du conseil.

7. Désignation sur proposition de l'administrateur d'une personnalité qualifiée au Comité des dons en remplacement de Monsieur Pascal Demurger

(Départ d'Horatia Muir Watt et de Charlotte Halpern.)

Laurence Bertrand Dorléac précise que l'administrateur de la FNSP fait la proposition d'une personnalité qualifiée pour remplacer Monsieur Pascal Demurger, qui a quitté le Comité des dons et dont elle salue le travail.

Elle rappelle que le Comité des dons est une structure mise en place relativement récemment (en 2016), qui comprend six membres : la présidente du Conseil scientifique de l'IEP, Florence Haegel ; un membre du Conseil d'administration de la FNSP, Sébastien Pimont, vice-

président ; un représentant étudiant pour la durée de son mandat et désigné par l'administrateur, Angèle Keime-Vanduick, membre élu du Conseil de l'Institut ; deux personnalités qualifiées extérieures désignées par ce conseil : Monsieur Pierre Sellal et Madame Laurence Engel. Il s'agit de leur second mandat (ce sont des mandats de trois ans). Le président ou la présidente du Comité des dons est nommé parmi les personnalités qualifiées extérieures. Le directeur ou la directrice de la stratégie du développement, qui est en cours de recrutement, est également présent lors de réunion de ce comité même s'il ne vote pas.

L'administrateur propose la candidature de Madame Margaux Bergeon-Dars. Les membres de ce conseil ont reçu sa biographie, c'est une ancienne élève de l'École normale supérieure et de Sciences Po, elle est directrice du cabinet de la directrice générale de l'UNESCO. Elle demande à Luis Vassy d'éclairer les membres de ce conseil sur sa proposition.

Luis Vassy précise tout d'abord que Monsieur Pascal Demurger lui a demandé d'être relevé de son mandat de président du Comité des dons sans conflit particulier. D'ailleurs Luis Vassy a souhaité que Monsieur Pascal Demurger participe au comité de préfiguration de l'école du climat, ce qu'il a accepté. Ainsi, Sciences Po continuera de bénéficier de son soutien. La proposition de Luis Vassy aux membres de ce conseil est double : d'une part que Pierre Sellal, président de la Fondation de France, devienne président du Comité des dons et, d'autre part, que Madame Bergeon-Dars soit nommée personnalité qualifiée dans ce comité. Concernant cette dernière, il lui semble qu'en raison de son expérience centrée sur les affaires multilatérales et la question des droits de l'Homme, elle apporterait un éclairage utile puisque par définition, la question des droits de l'Homme est au centre des sujets que le Comité des dons a à traiter. Comme cela a été indiqué, elle a servi au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), pour l'essentiel sur ces questions-là, et est désormais toujours dans le système multilatéral, auprès de la directrice générale de l'UNESCO.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la discussion.

Léon Flachet-Berne saisit cette occasion pour revenir sur la question de la représentation étudiante puisqu'ils viennent d'apprendre la nomination d'Angèle Keime-Vanduick. Il interroge l'Administrateur sur les motivations qui l'ont poussé à nommer cette représentante. Sans remettre en question sa décision, puisqu'il a le pouvoir discrétionnaire de cette nomination, il rappelle que cette personne ne faisant pas partie de la liste majoritaire arrivée largement en tête aux élections étudiantes d'octobre et que, n'étant pas la présidente étudiante du CVEF, cela ne s'inscrit pas dans la logique qu'avait dit vouloir instaurer Mathias Vicherat. Elle n'est pas non plus un membre élu du Conseil d'administration alors qu'une certaine logique aurait pu conduire à cela puisque ce comité est rattaché à ce conseil. Il demande donc un éclaircissement sur son choix à Luis Vassy.

Luis Vassy répond qu'il ne faut y voir aucune arrière-pensée de quelque sorte qu'elle soit. Il a suivi les textes et désigné une personne parmi les étudiants représentés dans l'un des conseils.

Il s'agit donc d'Angèle Keime-Vanduick, qui rejoint le comité des dons. Il continuera à regarder cette question avec bienveillance à l'avenir sujet par sujet. Il a appliqué les textes ignorant totalement les engagements pris en dehors de ceux-ci auparavant. Ce choix est venu d'une réflexion sur les besoins du Comité des dons. Il ajoute qu'il y a bien d'autres fonctions sur lesquelles des étudiants peuvent être engagés. Par ailleurs, comme il l'a dit sur d'autres sujets, il rappelle que sa porte est toujours ouverte pour dialoguer, y compris sur la politique de mécénat, avec l'ensemble des organisations syndicales.

Inês Fontenelle complète ce qu'a dit son collègue. Luis Vassy a raison effectivement, la charte des dons n'a pas été modifiée, ce qu'elle regrette, car les élus en avaient discuté avec Mathias Vicherat dans le cadre d'une réunion hors de ce conseil, la veille ou quelques jours avant ce conseil. Lors de la séance du conseil, Mathias Vicherat avait d'ailleurs dit que ce serait le co-président étudiant ou la co-présidente étudiante du CVEF qui serait désormais désigné pour être membre du Comité des dons. Cela figure dans le PV de cette séance, Inês Fontenelle ajoute qu'elle pourrait retrouver l'extrait si quelqu'un le souhaitait. Les élus étudiants avaient accueilli très favorablement cette décision qui visait justement à rendre cette nomination un peu plus objective, plus transparente et moins soumise aux rapports de la direction avec certaines organisations syndicales. Elle constate que, depuis que ce comité existe, la même organisation est systématiquement nommée à ce poste. C'est un choix qui appartient à la direction mais elle regrette que cet engagement ne se soit pas concrétisé à l'époque. Il y a peut-être eu un peu de naïveté de leur part de ne pas avoir vérifié au moment où le texte était voté que le changement avait bien été effectué. Concernant Madame Bergeon-Dars, elle est, comme cela a été rappelé, directrice de cabinet d'une des membres de ce conseil. Elle s'interroge en toute honnêteté sur la compatibilité de ce mandat avec ses fonctions. Cela pose-t-il problème ? Il n'y a aucune mauvaise intention de sa part. Elle se pose vraiment la question parce que cela l'a surprise en prenant connaissance de cette candidature.

Audrey Azoulay signale qu'elle ne prendra pas part au vote sur le point 7, mais elle pourra le faire sur le point 8. Cette personnalité qualifiée extérieure est une diplomate de carrière, française, qui se trouve, en effet, affectée à l'UNESCO en ce moment.

Laurence Bertrand Dorléac demande s'il y a d'autres précisions ou remarques ?

Régine Serra indique qu'elle fera une remarque à l'issue du vote.

Laurence Bertrand Dorléac soumet la proposition au vote.

➡ *Le conseil d'administration de la FNSP décide de désigner, en tant que membre du Comité des dons au titre des personnalités qualifiées extérieures sur proposition de l'Administrateur, en remplacement de M. Pascal Demurger, démissionnaire, Mme Margaux Bergeon-Dars, directrice du cabinet de la Directrice générale de l'UNESCO, désignée à compter du 12 mars 2025 à l'unanimité moins deux abstentions.*

Régine Serra, en sa qualité de membre de la Commission de déontologie, veut souligner ici que la nature des liens qui existent entre Madame Bergeon-Dars et des personnes ici présentes au sein du Conseil d'administration de la FNSP pourrait faire naître un doute sur l'indépendance de Madame Bergeon-Dars dans l'exercice de sa mission. Elle rappelle que le Comité des dons a vocation à être complètement indépendant. Donc, pour s'assurer de l'absence de liens d'intérêt, il serait utile de saisir la Commission de déontologie de la déclaration de liens d'intérêt que fera Madame Bergeon-Dars pour prémunir tout risque de conflit d'intérêt et éventuellement encadrer la mission de Madame Bergeon-Dars si nécessaire.

Alban Hautier précise que Madame Bergeon-Dars, en cas de nomination, fera partie des personnes concernées par le dispositif de déclaration d'éventuels liens d'intérêts, transmise au président de l'instance concernée puis, par celui-ci, au groupe de traitement des déclarations. Il y a ensuite un mécanisme d'examen de ces déclarations. En cas de doute au regard de cette déclaration, elle peut être soumise au directeur-administrateur qui peut saisir la Commission de déontologie. Mais ce qui est demandé là, s'il comprend bien, serait que cette commission de déontologie soit saisie par principe avant même que l'on connaisse le contenu de la déclaration et l'éventualité même d'un risque. À son sens, ce n'est qu'à l'issue de l'examen de la déclaration par le groupe de traitement et le directeur administrateur que la Commission de déontologie pourrait être éventuellement saisie, comme pour tous les autres titulaires de fonctions.

Sandra Lagumina comprend mal la remarque de Régine Serra. Quand on occupe ce genre de fonction, la règle est que si jamais par exemple on a un lien particulier avec une entreprise dont on serait, par exemple salarié, – cela se regarde toujours exemple par exemple, ce n'est jamais en termes généraux – on se déporte. Mais dans le cas d'un membre de l'UNESCO, à moins qu'Audrey Azoulay veuille faire un don particulier à Sciences Po, elle ne voit pas dans quel cas il pourrait y avoir un problème.

Régine Serra répond que c'est justement pour lever d'éventuels doutes qu'elle fait cette suggestion. C'est la mission de la Commission déontologique de lever des doutes. Madame Bergeon-Dars devra en effet remplir une déclaration de liens d'intérêt et donc, pour lever des doutes qui ont pu par ailleurs être ici exprimés également, il pourrait être intéressant de saisir la Commission de déontologie. C'était un simple point de rappel de l'existence de cette déclaration de liens d'intérêt.

Luis Vassy souligne que Régine Serra semble établir des soupçons *erga omnes*. Cette déclaration d'intérêts concerne tous les titulaires de fonction à Sciences Po, sauf le directeur de

l'IEP qui, lui, remet sa déclaration d'intérêts directement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

8. Nomination du président du Comité des dons en remplacement de Monsieur Pascal Demurger

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote la quatrième résolution concernant le remplacement de Monsieur Pascal Demurger à la présidence du Comité des dons.

➡ *Le conseil d'administration de la FNSP décide de désigner, en tant que président du Comité des dons, en remplacement de M. Pascal Demurger, démissionnaire, M. Pierre Sellal, président de la Fondation de France, membre du Comité des dons en tant que personnalité qualifiée extérieure à l'unanimité moins deux abstentions.*

(Départ de Thierry Cadart.)

Kate Vivian, directrice de l'engagement, entre dans la salle pour présenter le bilan pour l'année 2023-2024.

9. Présentation du bilan de l'aide sociale

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Kate Vivian, directrice de l'engagement.

Kate Vivian remercie les membres de ce conseil pour l'intérêt qu'ils portent au sujet du jour qui est effectivement la politique d'aide financière et de services aux étudiants avec un centrage particulier sur l'année académique qui s'est achevée en 2024. Comme on le sait, Sciences Po mène une politique d'égalité des chances ambitieuse depuis plus de vingt ans, assez unique dans le paysage français et également international, destinée à permettre à tous les excellents étudiants et les excellentes étudiantes qui rejoignent cet établissement de réussir leurs études. Elle indique quelques éléments et chiffres clés de cette politique, de ce dispositif d'accompagnement étudiants qui est riche, diversifié et permet d'accompagner toutes les situations. Son objectif aujourd'hui est de permettre aux membres de ce conseil de constater à la fois l'impact positif évident pour la communauté étudiante, mais aussi l'effort significatif que cela représente pour la FNSP. Ensuite, elle livrera quelques pistes sur les axes de travail prioritaires pour les années à venir.

La politique d'accompagnement étudiants à Sciences Po est basée sur trois piliers principaux :

- le système des droits de scolarité qui est spécifique à cette institution ;
- les bourses et l'aide financière ;
- le service aux étudiants qui permet de lever les barrières qui peuvent se poser devant certains d'entre eux.

À propos du système des droits de scolarité, elle rappelle les points essentiels. Le premier est celui des droits modulés selon les revenus des parents pour les étudiants qui sont issus de l'espace européen ou qui ont une résidence fiscale dans l'espace économique européen. Ces droits progressifs ont été révisés en 2021 par ce même conseil, avec l'objectif d'avoir des droits individuels au plus proche de la capacité contributive de chaque famille. Le deuxième point est celui de l'exonération totale pour les étudiants boursiers du CROUS, ceux qui sont en situation de handicap et qui ont une reconnaissance qualifiée de travailleur handicapé ou les étudiants réfugiés statutaires en France. Le troisième et dernier élément de ce système est la prise en compte des changements de situation en cours de scolarité – chômage, retraite ou encore décès – qui permet d'ajuster les droits de scolarité. En 2023-2024, 36 % des étudiants étaient intégralement exonérés des droits de scolarité à Sciences Po et 20 % des étudiants payaient le droit maximum.

Concernant la politique d'aide financière, il s'agit là de l'ensemble des bourses et aides financières versées grâce aux fonds propres de la FNSP et ceux levés grâce aux partenariats. Soit une somme de près de 14 M€ par an. Ce montant se décline en quelques rubriques principales. La plus grande est celle regroupant les bourses de scolarité qui sont spécifiques à Sciences Po et qui sont versées pour l'intégralité de la durée des études dans cet établissement. Kate Vivian mentionne là notamment le complément de bourse CROUS de 75 % qui est versé par Sciences Po à l'ensemble des boursiers CROUS. C'est une politique volontariste extrêmement forte, unique en France. Parallèlement à cela, la bourse Europe permet de faire la même chose pour les étudiants issus de l'Espace économique européen (EEE) en première année puisqu'ils ne sont pas encore pris en charge par le CROUS. Sciences Po prend également en charge les étudiants extracommunautaires via les bourses Émile Boutmy, ce qui représente chaque année 3 M€ versés à ces excellents étudiants issus de plus de 60 pays dans le monde. Enfin, dernière catégorie, les étudiants qui sont financés dans le cadre du certificat professionnel pour jeunes réfugiés. 2,6 M€ sont dédiés à des aides ponctuelles qui ne sont pas versées pendant toute la scolarité des étudiants. Le montant des bourses financées par des partenaires est de 2 M€. Elles sont versées par les organismes partenaires externes, qu'ils soient privés ou publics, avec un exemple phare, la Fondation Mastercard, ou des bourses fléchées vers des nationalités spécifiques via des agences publiques qui soutiennent la mobilité de leurs étudiants internationaux.

Sur le total des 14 M€ consacrés aux bourses, 10 M€ proviennent de fonds propres de la FNSP. Lorsque l'on ajoute à ce poste ce que Sciences Po verse plus largement, l'ensemble des aides s'élève à plus de 25 M€ versés sur l'année en aides financières diverses et variées.

Les services aux étudiants forment le troisième pilier. C'est l'ensemble des services qui sont à leur disposition : le logement (chaque année plus de 700 logements individuels sont attribués via des partenariats), mais également de l'aide aux titres de séjour pour les étudiants internationaux et d'autres démarches pour faciliter leur arrivée en France, l'accompagnement en santé (le service de santé étudiante et son centre de santé ont été récemment inaugurés), le pôle handicap (pour cette année de référence, plus de 700 étudiants ont été accompagnés à ce titre), ou des aides ponctuelles de soutien social comme des distributions alimentaires ou le prêt d'ordinateurs et l'ensemble des œuvres qui peuvent être mis à disposition.

Concernant l'avenir, Kate Vivian identifie trois axes prioritaires pour ce périmètre spécifique porté par la direction de l'accueil et de l'accompagnement et le centre des services étudiants. Premièrement, le développement de l'offre de logements, notamment à Paris. Elle mentionne la bonne nouvelle : la livraison en fin d'année académique d'une nouvelle résidence CROUS dans laquelle une large majorité des lits sera dédiée à Sciences Po. Il y aura donc 100 lits supplémentaires, dans le 7^e arrondissement, garantis pour l'offre de logements de Sciences Po à la rentrée 2025. Le deuxième axe de travail est de poursuivre tout ce qui peut être fait pour fluidifier, faciliter, dématérialiser l'ensemble des démarches pour les étudiants, y compris en faisant appel à l'intelligence artificielle pour traiter la partie massive des demandes afin de pouvoir se focaliser davantage sur de l'accompagnement personnalisé. Enfin, dernier axe prioritaire, rendre les services aux étudiants plus lisibles. Comme les membres du conseil ont pu le constater à la lecture de ce bilan, l'offre est foisonnante, mais parfois difficile à lire pour les étudiants. Kate Vivian et ses équipes ont à cœur de visibiliser, valoriser et rationaliser un certain nombre de ces entrées, afin que l'ensemble de la communauté étudiante soit bien informé.

Avant de céder la parole à Luis Vassy, **Laurence Bertrand Dorléac** revient sur un sujet qui avait été abordé lors d'une précédente séance de ce conseil, les problèmes alimentaires auxquels sont confrontés les étudiants de Sciences Po. Les difficultés rencontrées en la matière par les étudiantes et les étudiants avaient à la fois surpris et inquiétés les membres du Conseil d'administration. Elle voudrait savoir ce qu'il en est désormais.

Luis Vassy rappelle que l'identité de Sciences Po est de réussir à démontrer sa capacité à combiner excellence et diversité internationale et sociale. Il revient sur le chiffre absolument remarquable du taux de boursiers à Sciences Po dont il tient à rappeler qu'il est absolument unique en France s'agissant d'une institution aussi sélective. Cela montre que Sciences Po parvient à faire le pari de l'excellence intellectuelle académique dans la diversité sociale. De ce point de vue-là, ces derniers temps, il s'est attaché à réconcilier Sciences Po avec les lycées publics d'excellence qui, après la réforme Affelnet, accueillent un très grand nombre de boursiers, notamment Henri IV et Louis-Le-Grand à Paris. Il s'y est rendu personnellement avec un message destiné bien entendu à l'ensemble des élèves, mais en particulier aux élèves boursiers de ces établissements, dont le taux est très élevé depuis la réforme d'il y a trois ou quatre ans sur la carte scolaire, afin de leur dire qu'ils étaient les bienvenus à Sciences Po. Il a insisté sur le dispositif du complément de bourse CROUS qui est trop peu connu. Sans préjuger de qui est boursier, il a vu des yeux s'éclairer dans la salle au moment où il parlait des 75 %. Il lui semble que, au-delà de ce qui peut être fait dans le détail des établissements parisiens, il faut que Sciences Po communique de manière beaucoup plus agressive sur ce sujet car cela permet d'attirer d'excellents boursiers. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait donner un nom à ce fonds et peut-être vérifier si certains acteurs, peut-être au titre du mécénat, seraient prêts à le soutenir parce qu'il est entièrement sur fonds propres aujourd'hui. Il soumet à la sagacité des membres du conseil la proposition de nommer ce fonds « Excellence pour tous ».

Il y a un autre axe de travail : les bourses à l'international. En l'espèce il s'agit plutôt d'une logique de bourse d'excellence. La compétition pour les bons profils internationaux est très forte. L'axe de travail qui lui semble prioritaire sera surtout de mieux articuler le calendrier des admissions et le calendrier des bourses. Des élèves sont admis sans qu'ils sachent s'ils ont une

bourse, du moins l'apprennent-ils assez tard. Luis Vassy craint que ce ne soit désincitatif pour des étudiants excellents nécessitant une bourse. Son intention très claire, avec Kate Vivian et les équipes de la formation et des admissions, est de remonter fortement le calendrier d'annonce des bourses. C'est-à-dire que, comme le font les grandes universités américaines, on sache dès l'admission que l'on bénéficiera d'une bourse. Cela permettra d'attirer des profils excellents qui peuvent se voir offrir des formations avec bourse à Oxford et préférer aller là-bas plutôt que d'attendre et savoir s'ils ont eu quelque chose à Sciences Po.

Globalement, il souhaiterait qu'on rationalise le vaste ensemble de ces dispositifs. Il voudrait qu'il y ait deux grandes catégories dans ce dispositif, l'une pour les étudiants français et européens nommé « Excellence pour tous » ; l'autre plutôt centrée sur les étudiants extracommunautaires autour des bourses Boutmy revitalisées et replacées dans un calendrier plus conforme au calendrier des admissions.

Sébastien Pimont insiste sur la force et la singularité de ce dispositif d'aides sociales, d'aide financière et de services aux étudiants. Ce n'est pas rien pour les étudiants européens de pouvoir renchérir de 75 % les aides du CROUS. Les secteurs pédagogiques sont souvent en première ligne sur ces questions. Les étudiants viennent vers eux pour leur faire part de leurs difficultés financières. Il y a deux types de candidats à l'obtention d'une bourse : les européens et les extracommunautaires. Pour les seconds, les financements sont moindres, pourtant, comme l'a dit Luis Vassy, c'est un facteur d'attractivité. En outre, il y a un grand nombre de futurs employeurs qui accompagnent ces étudiants en leur donnant des bourses. Ainsi, pour une école comme l'École de droit, qui est une petite école, pour une promotion de 150 étudiants, 17 bourses sont données par des cabinets d'avocats. C'est loin d'être négligeable.

Alexandre Mariani tient à souligner le travail accompli par les équipes chargées de l'aide sociales à Sciences Po. Derrière les chiffres il y a des situations parfois fort difficiles pour les étudiants et complexes à gérer pour les équipes qui doivent trouver des solutions. Il pense qu'il est important de le souligner.

Audrey Azoulay souligne elle aussi le travail remarquable accompli dans tous ces domaines. Elle demande s'il existe des bourses prenant en compte les seuls critères d'excellence académique, comme cela existe dans d'autres établissements étrangers. Elle fait référence, par exemple, à Oxford et à Cambridge où il y a des bourses sur des critères d'excellence académique, pour prendre en compte et pour attirer certains étudiants, parce que c'est aussi une compétition internationale.

(Départ de Isabelle Prat.)

Kate Vivian répond d'abord à la question concernant les aides alimentaires. Elle indique que, malheureusement, le besoin existe encore. Les distributions alimentaires sont encore demandées par des étudiants. Cette demande n'est pas massive mais elle existe. Par le passé,

Sciences Po avait un partenariat avec Linkee qui venait effectuer des distributions sur place. Ce partenaire a estimé qu'il n'y avait pas la possibilité de maintenir ce dispositif spécifique pour Sciences Po. Sur les campus en région, Sciences Po parvient à opérer des distributions sur les lieux d'études. L'association étudiante La Grenade organise également des ventes en épicerie solidaire au 56 rue des Saints-Pères à prix très limités. Il y a donc un ensemble de dispositifs vers lesquels les étudiants sont orientés, mais, hélas, la demande demeure.

Laurence Bertrand Dorléac demande s'il est possible de chiffrer cette demande.

Kate Vivian estime qu'on peut la chiffrer à plus de 200 demandes par an sur le campus parisien. Ce sont des demandes qui sont reçues en direct par l'ensemble des services étudiants. Ce chiffre est donc sans doute inférieur au besoin réel, qui peut passer directement par des organismes externes, peut-être par pudeur de la part des étudiantes et des étudiants concernés.

Luis Vassy revient sur la mise à disposition de 100 logements supplémentaires pour les étudiants. Cette décision a été prise par la direction de Sciences Po. Chacun sait que Sciences Po est implantée dans un quartier où les prix de l'immobilier sont particulièrement élevés ; il espère que cette décision, qui a un coût, pourra faire l'objet d'un consensus positif dans l'intérêt des étudiants qui sont au centre de ses préoccupations.

(Départ de Laurence Parisot.)

Alban Hautier souligne que ce résultat est le fruit du travail de Sciences Po mais également des bonnes relations entretenues avec le CROUS et tous les élus locaux. Dans le contexte actuel où l'image de Sciences Po peut être dégradée, il tient à rappeler l'importance de ces partenariats avec les élus locaux et les acteurs institutionnels.

En réponse à la question d'Audrey Azoulay, **Kate Vivian** précise que la plupart des dispositifs sont effectivement basés sur des critères sociaux. Les seules bourses sur critère d'excellence sont les bourses Émile Boutmy, destinées aux étudiants extracommunautaires. Cela représente 3 M€ qui sont versés chaque année sur les 13 M€ qui sont versés.

Audrey Azoulay demande pourquoi il en est ainsi.

Luis Vassy précise que chaque géographie a son dispositif. Les étudiants européens sont dans les barèmes du CROUS, bénéficient des bourses CROUS et donc des 75 %. S'ils étaient inclus dans les bourses Boutmy, ils seraient les seuls, contrairement aux Français d'ailleurs, à bénéficier à la fois des bourses Boutmy et des bourses CROUS. Il ajoute que Sciences Po consacre 500 000 euros par an à compenser le non-bénéfice de la bourse CROUS, car dans le

cas des étudiants européens il y a dans l'ensemble du système supérieur français une année de carence avant de recevoir la bourse CROUS. Sciences Po compense la première année non seulement les 75 % mais aussi la bourse CROUS elle-même qu'ils devraient percevoir sans ce délai de carence. Pour les étudiants hors de l'Union Européenne, 95 % de ces financements sont sur des critères d'excellence. Quelques écoles regardent aussi la situation sociale. Il rappelle que l'Afrique est très largement couverte par le programme Mastercard qui va être étendu à l'Afrique du Nord, du Maroc jusqu'à l'Égypte, dans les prochaines vagues. En Inde, il a rencontré trois fondations indiennes qui pourraient aider les étudiants indiens qui n'auraient pas les moyens de venir à Sciences Po, étant entendu qu'ils doivent être d'abord être admis à Sciences Po. L'enjeu pour Sciences Po est d'être référencé dans la liste des formations qui donnent droit à l'attribution de bourses.

Inès Fontenelle remercie Kate Vivian pour sa présentation et pour le travail effectué au service des étudiants. Elle pose quelques questions à propos des 100 logements qui ont été mentionnés. Mathias Vicherat avait annoncé des nouveaux logements avant son départ, s'agit-il du même projet ou d'autres logements, en plus ? Elle remarque par ailleurs, dans ce rapport, l'ouverture sociale et territoriale de Sciences Po depuis 2020, ce qui est très positif. Cela est lié à la précédente réforme des admissions. Elle fait part à nouveau de l'inquiétude et de la vigilance des élus étudiants autour de la réforme actuelle et de celle à venir, d'autant plus qu'aucune mesure d'impact n'avait été menée pour la précédente réforme qui vient de se conclure.

Elle note une diminution assez nette des boursiers hors EU dans le document qui a été présenté, ce qu'elle regrette. Quelles en sont les raisons ? Elle rappelle aux membres de ce conseil, la revendication des élus étudiants pour la mise en place de frais dégressifs, sur le modèle du barème européen, pour les étudiants extra-européens. Le système actuel instaure *de facto* une sélection par l'argent ; ce qu'ils dénoncent. Le gel des frais d'inscription cette année était d'ailleurs un engagement fort, qu'ils saluent. Il permet *a minima* de contenir cette situation mais ne la résout pas. S'il y a la volonté d'ouvrir les bourses Boutmy aux étudiants français ou européens, il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment du développement international bien entendu. Elle a aussi entendu l'idée d'essayer, de faire appel à des donateurs pour les compléments de bourse de 75 %. Un des risques qu'elle voit est que ces dons sont, par définition, volatiles et donc il ne faudrait donc pas que des étudiants perdent le bénéfice de ces bourses, si un jour ces mêmes donateurs venaient à retirer leurs fonds alors qu'aujourd'hui, étant donné que ce sont des fonds propres, ces bourses sont quand même garanties, d'autant plus qu'elles ne représentent pas une grande proportion du budget de Sciences Po.

Concernant les étudiants internationaux, il y a de nombreux cas d'étudiants qui ont des difficultés à payer leurs frais d'inscription et des situations parfois sociales assez dramatiques. Elle invite d'ailleurs les membres de ce conseil à consulter le rapport de l'Observatoire de la vie étudiante 2022-2023 où figurent des chiffres assez alarmants en matière de précarité étudiante qui touche davantage les étudiants non européens. À la suite de discussions constructives autour de cas individuels avec la précédente direction – les choses ne se sont malheureusement pas poursuivies en raison de la démission du directeur –, mais la direction s'était engagée à assouplir les critères de saisine de la Commission de suivi social. D'ailleurs il y avait eu un engagement formel du directeur de cabinet de Mathias Vicherat pour permettre de saisir la commission au-delà des cinq critères existants aujourd'hui. Ceux-ci sont assez restrictifs et, par exemple, dans des situations économiques difficiles pour leurs pays respectifs, il n'est pas possible de saisir la commission. Elle sait que le pôle chargé de cela traite les

demandes autant que possible, mais il y a beaucoup d'étudiants qui ne connaissent pas cette possibilité d'aller au-delà des cinq critères. Il serait tout à fait positif de pouvoir prendre en charge aussi ces cas, et de le formaliser en expliquant qu'on peut traiter d'autres situations qui ne ressortissent pas des cinq définies par les critères actuels.

Inès Fontenelle souhaite aussi apporter une précision au pourcentage de 36 % d'étudiants qui bénéficieraient d'une exonération totale ou partielle des droits de scolarité ou d'une aide financière unique. Cela laisse penser qu'il s'agit uniquement des aides sociales apportées par Sciences Po. Mais, dans le rapport, on voit bien que ce chiffre inclut les élèves en double diplôme à l'étranger qui ne paient pas de frais de scolarité lors de leur mobilité internationale, ce qui va de soi. Sans eux, le chiffre se rapproche davantage des 30 %. Le rapport mentionne aussi un soutien important aux étudiants ukrainiens, ce qu'elle salue. Conformément aux engagements qui avaient été pris par l'administration provisoire, elle voudrait savoir combien d'étudiants palestiniens ont pu être aidés et pour quel montant ? Enfin, elle conclut par une dernière question. Le rapport mentionne que le total des aides financières sur fonds propres versées par Sciences Po pendant l'année 2023-2024 représente un peu plus de 9 M€. Or, dans la présentation mais aussi dans le budget rectificatif, la ligne des bourses aides sociales est chiffrée à environ 14 M€. Comment expliquer cette différence ? Quels sont ces fonds de plus de quatre millions qui viennent s'ajouter ? S'agit-il de dons fléchés spécifiquement vers l'aide sociale ? Elle a bien compris qu'il ne s'agit pas de toutes les bourses publiques qui sont versées aux étudiants à Sciences Po parce qu'il y a un autre calcul, ou plus exactement un autre tableau qui est présenté. Elle voudrait comprendre d'où vient cette différence.

(Départ de Pascal Perrineau et de Yannig Gourmelon.)

Xavier Ragot s'associe à toutes les louanges qui viennent d'être faites. Il note cependant que la contribution de Sciences Po à la simplification du système socio fiscal français est encore un peu marginale. Sa première question est la suivante : quelles sont les marges de simplifications ? La deuxième porte sur les effets de seuil, parce que on est là au cœur du métier d'économiste d'évaluation des politiques publiques. Il ne doute pas que tout cela a été bien étudié, mais a-t-on les outils pour identifier les demandes et éventuellement réallouer les aides, à budget constant, vers des demandes croissantes comme l'aide alimentaire versus tout type d'aide ? A-t-on seulement des budgets propres avec une certaine inertie ? Il a l'impression qu'il y a une évolution de la demande des étudiants (logements, alimentation, etc.), à laquelle Sciences Po, à budget constant, pourrait répondre si jamais il y avait une certaine fongibilité des budgets. Quelle est la capacité de réactivité, d'évolution des budgets en fonction de l'évolution de la demande et de la perception de la nature de la demande ?

Kate Vivian répond d'abord à la question sur le logement. C'est effectivement cette même résidence dans le 7^e arrondissement qui avait été évoquée par Mathias Vicherat ; cela ne s'ajoute pas à celle-ci.

Elle souligne le passage de 362 étudiants extracommunautaires boursiers en 2020 à 299 étudiants en 2023. Cette baisse ne correspond pas à une réduction budgétaire, l'enveloppe a même été croissante. On a simplement octroyé des aides nominatives individuelles supérieures précisément dans le but de garantir l'attractivité.

En réponse à la question sur la perte des dons externes elle indique que lorsqu'il y a de la levée de fonds privés qui permet de financer des bourses étudiantes, elles sont évidemment soutenues par des garanties pluriannuelles. Sciences Po n'engage pas de fonds sur plusieurs années pour des étudiants qui ne soient pas couverts par les conventions signées avec des partenaires. Elles ne sont donc pas volatiles.

Pour les étudiants extracommunautaires qui ont des difficultés en dehors des critères définis par la C2S internationale, une équipe dédiée aux bourses et à l'accompagnement social étudie chaque situation de manière individuelle. Elle a une enveloppe dédiée pour l'accompagnement de situations qui sont un peu en dehors des cas de figure connus. Ses équipes fournissent un grand effort de communication pour que l'ensemble des besoins remontent jusqu'à eux. Elle est convaincue que, grâce aux appuis des équipes pédagogiques qui sont au plus près des étudiants, l'ensemble des demandes réelles leur sont adressées et qu'ils arrivent à y faire face et à apporter des réponses individuelles à chaque fois.

Elle ajoute que Sciences Po a accueilli neuf étudiants palestiniens en échange qui ont été intégralement financés pendant leur séjour. Des étudiants, issus de la région ou dont la famille était dans la région, qui subissaient les impacts de la guerre, ont aussi pu être accompagnés. En réponse à la question de Xavier Ragot, elle souligne que ses équipes passent beaucoup de temps à se former aux nouveaux outils et aux nouveaux besoins. Elles sont en veille permanente auprès des autres universités également sur les services différents qui peuvent être apportés.

(Départ de Audrey Azoulay.)

Alban Hautier ajoute que le statut de droit privé de la FNSP est plutôt une chance en matière de fongibilité. Il est un grand adepte du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, mais Sciences Po n'y est pas soumis et cela offre plus de flexibilité pour réallouer des moyens. Il s'agit là par ailleurs de dispositifs d'intervention discrétionnaire et non de dispositifs dits « de guichet ».

Léon Flachat-Berne se joint aux compliments et aux remerciements qui ont été faits à l'ensemble des équipes qui travaillent avec Kate Vivian au service des étudiants. Les élus étudiants savent leur importance et leur efficacité pour aider les étudiants. Il pose une question concernant plutôt les campus en région et qui sort un petit peu du cadre de la présentation, à propos des offres de restauration universitaire. À l'exception du campus de Reims, les campus régionaux se trouvent globalement éloignés des services du CROUS. Y a-t-il des évolutions à venir ? Est-ce qu'il y a des réflexions à ce sujet ?

Luis Vassy indique que lors des déplacements qu'il fait en région, il a bien noté que c'était un sujet de préoccupation. Il a donné des instructions pour qu'on avance sur ces points au plus vite, mais il n'ignore pas que c'est une question techniquement extrêmement difficile. Quelques progrès ont été faits au Havre. L'absence de restauration est toujours un sujet préoccupant mais les normes sont très lourdes à appliquer, en tout cas il a bien en tête le sujet qui doit être au cœur des préoccupations de la direction de Sciences Po.

Kate Vivian reconnaît que c'est un sujet malheureusement récurrent. Au Havre, Sciences Po va s'associer à une démarche de restauration conjointe avec les écoles qui sont proches de son campus. L'autre point noir est la situation à Nancy et l'absence totale de réfectoire et de lieu où se poser. C'est un sujet qui a des implications techniques assez conséquentes puisque le bâtiment a atteint un peu ses limites en capacité d'adaptation. Il n'a pas encore été possible de louer d'autres espaces adaptés à proximité. Le Havre progresse significativement.

Alban Hautier précise que la loi « Lévi » est une forme de réponse également.

À ce propos, **Inès Fontenelle** indique qu'au Havre les étudiants devraient pouvoir bénéficier de la loi « Lévi ». Elle avait compris qu'il fallait que les établissements fassent remonter au ministère les demandes. Manifestement, les étudiantes et les étudiants du Havre n'en bénéficient pas, alors qu'ils rentrent dans les critères. Est-ce qu'il y a une raison spécifique à cela ?

Alban Hautier répond qu'à sa connaissance seuls les étudiants du campus de Menton en bénéficient. Ce sont les rectorats qui sont chargés d'indiquer quels sont les établissements éligibles. Selon lui, le dispositif a été mis en place seulement à Menton. Il précise que la loi « Lévi » est un dispositif destiné aux étudiants qui sont à une distance trop lointaine d'un lieu de restauration CROUS qui permet d'avoir une carte prépayée et dématérialisée avec 20€/mois pour les non-boursiers, 40€/mois pour les boursiers.

Inès Fontenelle précise que des collègues lui ont dit que dans certains établissements il y a eu des oublis de la part des rectorats. Cela a été remonté, à la suite de quoi ils ont pu obtenir le dispositif. Au cas où cela serait le cas, il serait bon de vérifier.

10. Informations et questions diverses

Inès Fontenelle pose une question concernant le rapport sur la liberté académique qui était en cours de rédaction ou rédigé par Mme Stéphanie Balme pour France Université. Elle souhaiterait savoir où l'on en est.

Luis Vassy répond qu'il l'ignore mais qu'il ne manquera pas de le demander à Stéphanie Balme qui avait été missionnée par Mathias Vicherat sur ce sujet. Il a été informé de cette saisine mais

il n'a pas connaissance que ces travaux aient abouti à ce stade. Cela étant, il ne dit pas qu'ils n'ont pas abouti. Cela n'empêche pas d'avancer et de faire, à Sciences Po, dans quelques jours, un bel événement d'envergure mondiale sur les libertés académiques.

Laurence Bertrand Dorléac remercie les membres du conseil et leur donne rendez-vous **le mercredi 21 mai à 15 heures**.

La séance est levée à 17 heures 55.